

2016-2021
Procès-verbal n° 6a de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 12 décembre 2016, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Christophe Giller

Ouverture de séance

La séance est ouverte à 19.04 heures.

Présence de 74/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (6): Mmes et MM. Lorraine Ducommun, Bernard Dupré, Eva Heimgärtner, Adeline Jungo, Jérôme Magnin et Simon Zurich.

Absent: -

Scrutateurs: Mme et MM. Gilles Bourgarel, Océane Gex, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Catherine Agustoni (excusée), Anne Banateanu, Ingrid Buntschu, Nathalie Defferrard Crausaz, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assiste à la séance: M. Laurent Simon-Vermot.

Assistance technique: M. Vincent Haymoz.

Le Président. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette cinquième séance ordinaire. Je salue également les membres de l'Administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 21 novembre 2016, contenant l'ordre du jour de la séance de ce jour et de la séance de relevé de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 4 a et b et 5 des séances du Conseil général des 19 et 20 septembre et du 11 octobre 2016;
3. Election d'un membre à la Commission de l'informatique en remplacement de M. Gabriel Kappeler;
4. Examen du budget de fonctionnement 2017 de la Commune – Message n° 13;
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra le budget de sa Direction
5. Examen du budget des investissements 2017 de la Commune – Message n° 13 annexé;

I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)

II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II)

1.	300.506.18	Achat et renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2017	Fr.	500'000
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
2.	420.506.29	Camion échelle 1 (1992) (1.3 M - subv. ECAB de 75%)	Fr.	325'000
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
3.	420.506.30	PPS - extension réseau d'hydrantes 2017	Fr.	100'000
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
4.	430.501.11	Mesures d'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics sur les lignes urbaines 2017	Fr.	100'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
5.	430.501.12	Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics 2017	Fr.	100'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
6.	430.506.19	Renouvellement d'installations lumineuses 2017	Fr.	350'000
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		

7.	510.506.01	Appareils pour atelier des Neigles: menuiserie	Fr.	110'000
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
8.	520.501.11	Assainissement, réfection routes 2017	Fr.	625'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
9.	520.501.12	Dangers naturels: assainissement falaises 2017	Fr.	100'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
10.	520.501.13	Loi sur les handicapés (Lhand) - Mise en conformité des arrêts TC 2017	Fr.	150'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
11.	520.501.14	Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2017	Fr.	1'500'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
12.	520.501.15	Mur des Neigles	Fr.	250'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
13.	520.501.16	Mur Route des Forgerons	Fr.	500'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
14.	520.501.17	Ouvrage d'art: pont de Zaehringen	Fr.	50'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
15.	520.501.18	Ouvrage d'art: pont des Neigles	Fr.	50'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
16.	520.506.17	Saleuses / remplacement 2017	Fr.	50'000
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
17.	520.506.18	Véhicules / remplacements 2017	Fr.	290'000
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		

18.	532.501.46	Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement	Fr.	2'000'000
		Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement		
19.	611.503.26	Assainissements énergétiques des bâtiments communaux: système de chauffage et enveloppe 2017, études et travaux	Fr.	550'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
20.	611.503.28	Sécurité nouvelles normes incendies, électricité 2017	Fr.	75'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
21.	611.503.29	Hôpital des Bourgeois: études et travaux	Fr.	600'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
22.	611.503.30	Joseph Piller: transformation intérieure, réfection halle de sport, travaux	Fr.	250'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
23.	612.503.06	Ecole du Schoenberg 1 et 2: étude de faisabilité	Fr.	580'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
24.	612.503.09	Réfection halle de sport Motta	Fr.	200'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
25.	612.503.10	CO Jolimont à rénover et transformer	Fr.	300'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
26.	612.503.12	Ecole de la Vignettaz: construction de 3 pavillons scolaires	Fr.	1'500'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
27.	612.503.14	Ecoles du Schoenberg 1: construction de 6 pavillons et d'une place de jeux, travaux	Fr.	3'000'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		

28.	613.503.33	Bâtiment des Arcades: transformation Restaurant et Epicerie, études	Fr.	500'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
29.	613.503.35	Gottéron 13: transformation en logements après Frima, études et travaux	Fr.	1'350'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
30.	614.503.02	Assainissement toitures: réfection d'étanchéité, bât. des serres et sites des Neigles	Fr.	100'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
31.	616.503.03	Raccordement CAD du PPS	Fr.	140'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
32.	616.503.04	Extension de la Caserne des pompiers pour partie bâtiment police, études (4 étages)	Fr.	700'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
33.	620.501.48	Zone de rencontre et Place Joseph-Piller, Réalisation	Fr.	300'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
34.	620.501.49	Fribourg (ou)vert: réalisation projets paysagers: études et travaux Agglo 3NP.07.03 (Ae PA3)	Fr.	300'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
35.	620.501.50	Nature en Ville: Parcs et jardins urbains yc Zähringarten, études	Fr.	200'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
36.	620.501.51	Passage inférieur émergence Beauregard - secteur 4 Agglo 3M.03.01 (A PA3)	Fr.	630'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		

37.	620.501.54	Voie verte (Transagglo) Agglo 3M.06.01 (A PA3)	Fr.	600'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
38.	620.501.55	Place du Petit-Saint-Jean Agglo 44.4 (Ae PA2)	Fr.	500'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
39.	620.501.56	Réaménagement passage Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités (MD), concours Agglo 41.6 (A PA2)	Fr.	400'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
40.	620.501.59	Requalification et compartimentage du carrefour de Richemond Agglo 3M.03.01 (A PA3)	Fr.	130'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
41.	620.501.60	Sarine revitalisation: études (yc passerelle de l'Auge) Agglo 3NP.10.00 (Ae PA3)	Fr.	290'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
42.	620.501.62	Piscine et programme connexe: études (espaces publics, place des anciens Abattoirs sous Agglo 3M.09.03)	Fr.	1'364'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
43.	620.501.63	Valorisation parking des Bourgeois, études	Fr.	500'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
44.	621.506.15	Parcs et Promenades - Cimetière Véhicules / Remplacement 2017	Fr.	105'000
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
45.	700.506.48	Fibre optique FriNet 2017 extension + redondance	Fr.	70'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		

46.	700.506.49	Site internet: refonte	Fr.	140'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
47.	700.506.51	ERP: renouvellement solution Service de l'aide sociale	Fr.	180'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
48.	900.503.09	Stade Saint-Léonard: assainissement infrastructure (part de la Ville)	Fr.	2'000'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
49.	915.503.03	Piscine du Levant: toiture	Fr.	650'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		

III. Inscription des investissements qui feront ultérieurement l'objet d'un Message du Conseil communal (catégorie III)

6. Votes finals sur le budget 2017 de la Commune;
 - a. Budget de fonctionnement
 - b. Budget des investissements

7. Prolongation de l'exonération d'intérêts sur le crédit de 1'850'000 francs accordé en janvier 1992 à la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement – Message n°10;

Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
Rapport de la Commission financière

8. Modification des articles 1, 2, 7, 7bis, 7ter, 7quater, 8, 12, 18bis, 19, 20 al. 2 et 20bis des statuts de Coriolis Infrastructures – Message n° 11;

Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
Rapport de la Commission financière

9. Modification de l'article 8 alinéa 2 du Règlement du 26 avril 2010 du Service de défense contre l'incendie – Message n° 12;

Représentant du Conseil communal: M. Pierre-Olivier Nobs, Directeur de la Police locale et de la Mobilité
Rapport de la Commission financière

10. Plan financier 2017-2021;

Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
Rapport de la Commission financière

11. Programme de législature 2016-2021 – Rapport;

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 174 de M. Jean-Frédéric Python (DC/vl) et de 38 cosignataires, lui demandant une étude relative à l'amélioration de la sécurité sur le chemin de l'école pour le cercle scolaire du Jura, notamment aux passages pour piétons sur l'avenue du Général-Guisan;
13. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 12 de MM. et Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR), Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Bernhard Altermatt (DC/vl), ainsi que de 10 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la mise à disposition du bâtiment au-dessus du café "Les Arcades" pour des manifestations culturelles (art. 16490 RF de la commune de Fribourg);
 - n° 13 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement de la place située à la route du Jura, entre le bâtiment 30-32 et l'étang, dite la place des carrousels (art. 6218 RF de la commune de Fribourg);
 - n° 14 de Mmes et MM. Simon Zurich (PS), Giovanna Garghentini Python (PS), Sandra Sabino (PS) et Matthieu Loup (PS), ainsi que de 11 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier une stratégie globale d'intégration des mères d'origine étrangère et de leurs enfants en âge préscolaire;
 - n° 15 M. et Mmes Giovanna Garghentini Python (PS), Martin Kuhn (PS) et Anne Casabene Thévoz (PS), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement par du mobilier urbain des espaces verts et bétonnés de la Ville pour faciliter les rencontres et le mieux-vivre ensemble;
 - n° 16 de MM. et Mmes Giovanna Garghentini Python (PS), Marine Jordan (PS), François Miche (PS) et Simon Zurich (PS), ainsi que de 15 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier le manque de places dans les accueils extrascolaires et de préciser la vision du Conseil communal sur la question;
 - n° 17 de MM. et Mme Valérie Rück (DC/vl), Blaise Fasel (DC/vl) et Raphaël Casazza (PLR), ainsi que de 43 cosignataires, demandant au Conseil communal les possibilités d'optimisation et de développement de la place de jeux du Domino (art. 7113 RF de la commune de Fribourg) en collaboration avec l'association du quartier de Pérolles;
 - n° 18 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Vincent Jacquat (PLR), ainsi que de 19 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier un système de signalisation des places de parc libres sur les parkings publics gérés par la Commune;
 - n° 19 de Mme Eleonora Schnewly-Aschwanden (PLR) et de 46 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'élaboration d'un concept communal pour la mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand);
 - n° 20 de Mme et MM. Bernhard Altermatt (DC/vl), Marc Bugnon (DC/vl), François Ingold (Verts), Christophe Bettin (PLR), Daniel Gander (UDC), Vincent Pfister (CG-PCS) et Lise-Marie Graden (PS), ainsi que de 28 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la mise à disposition (sur demande) d'une "carte de résidence" aux habitants de la commune;
 - n° 21 de M. Claudio Rugo (--) demandant au Conseil communal d'étudier la réévaluation des conditions cadres d'engagement des professeurs à l'école des P'tits artistes (CDI/salaire horaire unifié/2ème pilier/statut d'employé de la Ville);

- n° 22 von Hr. Mario Parpan (ML-CSP) und David Papaux (SVP), sowie 27 Mitunterzeichnende ersuchen den Gemeinderat den Renovations- und Investitionsbedarf der bestehenden Schulbauten am Standort Vignettaz im Zusammenhang mit dem geplanten Neubau zu integrieren;
- n° 23 von Hr. und Fr. Christa Mutter (Grüne), Rainer Weibel (Grüne), Gisela Kilde (CVP/glp), Laurent Thévoz (Grüne), Mario Parpan (ML-CSP), Tina Odermatt (SP) und Vincenzo Abate (Grüne), sowie 21 Mitunterzeichnende ersuchen den Gemeinderat Deutsch als zweite Amtssprache zu prüfen;
- n° 24 de MM. Vincenzo Abate (Verts) et François Ingold (Verts), ainsi que de 38 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'avenir et la dynamisation des activités des artisans, restaurateurs et commerçants du Bourg lors des travaux de requalification du quartier, et au-delà;
- n° 25 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Bernhard Altermatt (DC/vl) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 17 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier, dans le contexte de la révision du PAL, l'importance, pour la culture et le tourisme, de la valorisation des remparts et des tours qui ne sont pas encore accessibles au public;
- n° 26 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 30 cosignataires demandant au Conseil communal, par le truchement de ses délégués au Conseil d'administration des TPF SA, d'étudier le montage d'une ligne de contact pour les trolleybus entre la rue du Pont-Muré et le pont de Zaehringen, via la rue des Chanoines;

14. Réponses aux questions:

- n° 9 de Mme Gisela Kilde (DC/vl) relative à la réalisation d'une place de jeux à l'école de la Heitera;
- n° 17 de M. Rainer Weibel (Verts) relative à l'application des concepts "zero carbon" et "low carbon" de la charte d'utilisation de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA sur le site blueFACTORY;
- n° 23 de M. Laurent Thévoz (Verts) relative à l'installation d'une estrade publicitaire vantant les mérites des transports individuels motorisés dans une zone piétonne du domaine public;

15. Divers.

1. Communications du Président

Le Président. Suite à la démission de M. Gabriel Kappeler du Conseil général avec effet au 16 octobre 2016, Mme Corinne Margalhan-Ferrat a été proclamée élue au Conseil général par le Conseil communal le 8 novembre 2016 et assermentée par le Préfet de la Sarine le 28 novembre 2016. Mme C. Margalhan-Ferrat, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

Suite à la démission de M. Xavier Ganioz du Conseil général avec effet au 7 novembre 2016, Mme Nadège Piller a été proclamée élue au Conseil général par le Conseil communal le 22 novembre 2016 et assermentée par le Préfet de la Sarine le 5 décembre 2016. Mme N. Piller, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

Suite à la démission de M. Marc-Antoine Gamba du Conseil général avec effet au 11 novembre 2016, M. Raphaël Fessler a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal le 28 novembre 2016 et assermenté par le Préfet de la Sarine le 5 décembre 2016. M. R. Fessler, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

Suite à la démission de M. Laurent Thévoz du Conseil général avec effet au 16 novembre 2016, M. Oliver Collaud a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal le 28 novembre 2016 et assermenté par le Préfet de la Sarine le 5 décembre 2016. M. O. Collaud, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

Suite à la démission de Mme Christa Mutter du Conseil général avec effet au 30 novembre 2016, M. Julien Vuilleumier a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal le 6 décembre 2016 et assermenté par le Préfet de la Sarine le 12 décembre 2016. M. J. Vuilleumier, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

Suite à la démission de M. André Schoenenweid du Conseil général avec effet au 30 novembre 2016, Mme Anne-Elisabeth Cattaneo-Python a été proclamée élue au Conseil général par le Conseil communal le 6 décembre 2016 et assermentée par le Préfet de la Sarine le 12 décembre 2016. Mme A.-E. Cattaneo-Python, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

J'en profite pour féliciter tous les membres de ce Conseil qui ont été élus au Grand Conseil. Je vous remercie de limiter vos interventions à l'essentiel et vous rappelle qu'il est strictement interdit de manger et de boire dans la salle.

Il ressort de notre règlement que seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la tribune. Autrement, personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

N'oubliez pas d'insérer votre badge que vous avez reçu à l'entrée, il sert non-seulement pour la prise de parole, mais également pour attester votre présence et pour voter. Ce badge est à remettre au Sergent de ville à la fin de la séance.

Une pause aura lieu aux environs de 21.00 heures et la séance de ce soir sera levée vers 23.15 heures.

Enfin, je vous rappelle d'apporter avant les "Divers", vos propositions, postulats écrits, et dans la mesure du possible de manifester votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les

transmettre également de façon électronique, si possible en format Word, à notre secrétariat le plus rapidement possible.

2. Approbation des procès-verbaux n° 4 a et b et 5 des séances du Conseil général des 19 et 20 septembre et du 11 octobre 2016.

Le Président. Lesdits procès-verbaux n'appellent pas d'observations et sont approuvés avec remerciements à leur rédactrice, Mme Nathalie Defferrard Crausaz, ainsi qu'à ses collaboratrices.

3. Election d'un membre à la Commission de l'informatique en remplacement de M. Gabriel Kappeler

Moussa Elias (PS). Au nom du groupe socialiste, je vous présente la candidature de Mme Alexandra Maria Rossi Carré. Mme Rossi Carré est née le 9 janvier 1975. Tri-nationale française, italienne et suisse, elle est actuellement Présidente auprès du Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine et suppléante au Tribunal de mesure de contrainte. Auparavant, elle exerçait en tant qu'avocate et a également travaillé en tant que greffière à la Confédération. Elle est Conseillère générale depuis février 2016 et s'est même déplacée ce soir en étant un petit peu malade. Je vous prie de soutenir cette candidature et vous en remercie.

Le Président. Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, **Mme Alexandra Maria Rossi Carré** est proclamée élue en tant que membre de la Commission de l'informatique, sans scrutin. (Applaudissements).

4. Examen du budget de fonctionnement 2017 de la Commune – Message n° 13

Le Président. Nous allons débattre du Message n° 13 intégré au fascicule du budget de l'exercice 2017 sur le budget de fonctionnement en général, puis nous discuterons de chaque dicastère en détail, l'un après l'autre.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En préambule, le Conseil communal tient à remercier la Commission financière pour l'examen détaillé du budget 2017 de la Ville de Fribourg, ainsi que le Service des finances pour son immense travail et l'ensemble des services de l'administration communale pour son implication constructive durant les six derniers mois. A noter aussi en préambule quelques coquilles dans le Message:

- page 4, sous le graphique, 2^{ème} ligne, il est évidemment question du budget 2016;
- page 15, rubrique 259.382.02, il s'agit bien d'un montant d'1million de francs comme stipulé en page 4 du Message.

Le Conseil communal vous prie de bien vouloir l'en excuser, au même titre que les erratums qui vous sont parvenus. Sans vouloir répéter le Message du budget 2017, j'aimerais apporter quelques éclairages analytiques.

Budget de fonctionnement

Le total des charges est de 238'998'217,80 francs et celui des revenus de 239'316'315,70 francs. Le budget 2017 présente donc un excédent de revenus de 318'097,90 francs, soit 0,15% du total des charges. Si l'on regarde le résultat du budget 2017 de manière plus approfondie, il est à constater que le bénéfice avant amortissements et réserves se monte à 19,6 millions de francs, dont 15 millions de francs d'amortissements. Le bénéfice avant réserve, donc après soustraction des 15 millions de francs d'amortissements, se monte à 4,6 millions de francs, dont 4,2 millions de francs de réserves et 300'000 francs d'excédents des revenus. Les réserves non obligatoires totalisent 2,5 millions de francs répartis de la manière suivante:

- 1 million de francs pour le Fonds de politique foncière active;
- 1 million de francs pour les écoles (à comprendre comme capitaux pour financer les investissements des écoles donc moins de dettes à contracter);
- 500'000 francs de réserve pour les sites pollués.

Par rapport au budget 2016, la version 2017 est influencée par les éléments principaux suivants:

- augmentation des recettes fiscales + 2,3 millions de francs;
- augmentations des charges du personnel + 800'000 francs;
- diminution des charges de biens et marchandises - 900'000 francs;
- diminution de la péréquation financière - 600'000 francs.

Si l'on regarde les charges par nature, les charges par services seront détaillées par la suite (par les Services/les Directeurs eux-mêmes). Premièrement, les remboursements et participations à des collectivités publiques représentent 31% du total des charges, soit 66 millions de francs, moins 1% par rapport au budget 2016. Ceci est dû avant tout à une diminution des coûts de l'Agglo.

Le deuxième bloc le plus important est relatif aux charges du personnel. Celles-ci se montent à 59 millions de francs, soit 28% du total des charges en augmentation de 1,4%, mais en deçà de la limite fixée de 1,5% par le Conseil communal.

Outre les augmentations des classes de salaire, le nombre net d'emplois en équivalents plein temps (EPT) augmente de 10,5, dont 6,4 pour les accueils extra-scolaires. Il s'agit là principalement d'un

rattrapage. Entendez par rattrapage une situation qui a été tenue trop serrée par le passé et qui pèse fortement le fonctionnement actuel de l'administration. Ensuite, nous avons:

- + 2,4 Urbanisme et Architecture (rattrapage aussi), plus concierge et nettoyage de la "Deutschsprachigen Orientierungsschule Freiburg" (DOSF). A noter que le poste stratégique de développement durable sera réactivé;
- + 1,8 Assistant social et curatelle et + 0,8 Ressources humaines. Il s'agit là aussi d'un rattrapage;
- + 0,8 à la Culture. Cette augmentation est avant tout expliquée par la mise en place d'un poste de chef de projet stratégique;
- + 0,5 pour les Sports. Il s'agit des prescriptions de sécurité des employés des bains;
- + 0,6 aux Finances pour un poste stratégique de développement économique;
- - 3 EPT dû au transfert du chantier écologique à la Fondation Saint-Louis.

Le troisième bloc représente les subventions accordées: 16% du budget, soit 34 millions de francs en diminution de 3,5%, dû principalement au transfert dudit chantier écologique et à la diminution des frais en matières sociales.

Le quatrième bloc au niveau des charges est relatif aux biens et services marchandises: 13% du budget, soit 29 millions de francs - 3%, dû principalement à un transfert du matériel scolaire dans le budget des investissements à des fins de planification pluriannuelle et des diminutions en mobilier/machines/véhicules/prestations de tiers. Du côté des recettes par nature, la situation est la suivante: les impôts représentent 67% du budget 2017 pour un montant de 143 millions de francs, soit + 1,63% avant tout dû au revenu sur les personnes physiques + 1 million de francs, le bénéfice et la fortune des personnes morales + 2,4 millions de francs, alors que l'impôt sur la fortune des personnes physiques diminue de 900'000 francs dû à la prise en compte prudente de situations particulières. A noter évidemment aussi la hausse d'impôt consentie en 2014.

Le deuxième poste des recettes, représentant 19% du budget, consiste en les contributions, émoluments, taxes et ventes. Elles restent stables dans l'ensemble.

Budget des investissements

J'en profite pour prendre les deux directement. Le total des investissements du budget 2017 se monte à 55'869'000 francs. A titre de comparaison, le budget 2016 indiquait un total des charges d'investissements de 42 millions de francs. Cette augmentation est avant tout explicable par la volonté du Conseil communal de réaliser des projets stratégiques en ville de Fribourg et le rattrapage de certaines charges d'entretien.

Selon les catégories, les investissements sont répartis de la manière suivante:

- Catégorie I: 3,5 millions de francs. La catégorie I représente les investissements qui ont déjà été votés. Ces 3,5 millions de francs concernent essentiellement la fin de la DOSF, le Cycle d'orientation de langue allemande.
- Catégorie II: 25,4 millions de francs. Ce sont les investissements qui seront votés directement ce soir dans le Message, dont:

- 7 millions de francs d'entretien et d'assainissement, notamment contre le bruit et les collecteurs d'eau;
 - 5,6 millions de francs pour les écoles;
 - 2 millions de francs pour le stade Saint-Léonard;
 - 1,4 million de francs pour la transformation du bâtiment Gottéron 13;
 - 1,4 million de francs pour la future piscine.
- Catégorie III: 27 millions de francs sont prévus. Ce sont les investissements sur lesquels vous prononcerez lors d'un Message. Ils viendront donc durant le courant de l'année. Ils touchent:
- les écoles pour 18,2 millions de francs;
 - l'aménagement du Bourg et de la Gare pour 5,4 millions de francs;
 - les sports pour 3 millions de francs
 - l'informatique pour 500'000 francs.

Encore un mot sur quelques indicateurs. Il est important de noter l'évolution des indicateurs suivants selon le budget 2017. Tout d'abord, l'endettement: il passe de 193,5 millions de francs fin 2015 à 250,5 millions de francs en 2017, soit une augmentation de 57 millions de francs. C'est le point le plus préoccupant du Conseil communal, qu'il conviendra de suivre avec une énorme attention, notamment en étant innovant dans la recherche de moyens de financement. La dette par habitant, évolue de 4'944 francs en 2015 à 6'133 francs en 2017. Une augmentation proportionnelle moins forte que l'endettement évidemment, vu l'augmentation parallèle due à la hausse du nombre d'habitants. Le ratio de fonds propre se dégrade, passant de 8% en 2015 à 6,9% en 2017. On comprend assez aisément pourquoi. Et enfin, la marge nette d'autofinancement (MNA) passe de 13,6 millions de francs en 2015 à 17,3 millions de francs en 2017. Ce qui est évidemment positif si on a une situation d'équilibre.

En conclusion, le présent Message du budget fait état d'un résultat sain, malgré le rattrapage sur certaines charges de personnel et d'entretien, et montre l'amorce de la réalisation de la vision stratégique du Conseil communal avec de nouveaux postes de travail, le démarrage d'une politique foncière active, mais surtout une volonté de réaliser des aménagements attendus de longue date dans le centre-ville de notre commune.

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière.

1. Considérations générales

Afin de répondre aux exigences de la loi sur les communes (LCo), la Commission financière a procédé à un travail d'analyse approfondi en s'appuyant sur le Message du Conseil communal n° 13 du 8 novembre 2016 sur le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2017, ainsi que sur les échanges qu'elle a eus avec tous les Conseillers communaux et les Chefs de service. Selon une procédure établie, chacune des Directions a reçu une délégation de la Commission financière pour préparer les séances plénières. Dans un second temps, la Commission s'est entretenue en séance plénière avec chacun des cinq membres du Conseil communal accompagnés de leurs Chefs de service. Ce travail de

commission a représenté 21 heures de séances plénières et 15 heures de séances de sous-groupe, réparties en 12 séances entre le lundi 14 et le mercredi 30 novembre 2016.

Comme les années précédentes, la Commission financière a pu mener sa tâche dans d'excellentes conditions de travail, disposant suffisamment tôt de tous les documents nécessaires pour procéder à l'examen du budget. La qualité des discussions, ainsi que la volonté de clarté et de transparence qui ont prévalu lors des échanges avec le Conseil communal et les Chefs de service, lui ont permis de récolter les informations et les explications nécessaires sur les enjeux stratégiques et sur les questions relevant de la gestion quotidienne du ménage communal.

Durant cette période particulièrement dense, la Commission financière a pu compter sur la disponibilité de ses deux secrétaires, Mme N. Defferrard Crausaz et M. M. Maridor, qui ont rédigé les procès-verbaux de nos réunions au plus près de leur conscience professionnelle. Ils ont aussi eu la délicatesse de nous apporter des ravitaillements conséquents en eau et en souris en chocolat quand la saturation cognitive guettait les membres de la Commission. C'était pour N. Defferrard Crausaz son dernier budget de la Ville de Fribourg et la Commission financière a pu lui transmettre toute son amitié et lui souhaiter tout le meilleur dans sa nouvelle commune d'adoption professionnelle.

2. Examen du budget de fonctionnement 2017 de la Commune

2.1. Analyse du Message du Conseil communal

Dans son Message relatif au budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2017, le Conseil communal soumet à l'attention du Conseil général un budget qui se présente comme suit:

Total des produits	238'998'217,80 francs
Total des charges	239'316'315,70 francs
Excédent des produits	318'097,90 francs

Ce budget légèrement excédentaire appelle les commentaires suivants de la part de la Commission financière:

1. Les recettes fiscales sont budgétisées à 142'998'000 francs, soit une augmentation de 1,63%. Elles représentent le 67% des recettes totales du budget 2017. Néanmoins, le budget laisse entrevoir une tendance à la baisse des recettes de l'impôt sur la fortune et une stagnation des recettes de l'impôt sur le revenu. Même si la prospective fiscale n'est pas une science exacte, cette tendance peut être interprétée comme un risque certain à moyen terme. Pour rappel, les estimations fiscales sont des données qui sont transmises à la Ville par le canton et pondérées faiblement vers le bas par le Service des finances dans une optique précautionneuse.
2. Le 31% des charges du budget 2017 est lié à des conventions et des obligations légales sur lesquelles la Ville n'a presque aucune marge de manœuvre, au contraire des charges en personnel ou des amortissements, qui peuvent être en partie manœuvrés. Néanmoins, étant donné l'augmentation de la population, la conjoncture et le besoin en infrastructures, cette marge de manœuvre reste assez faible, bien que non négligeable dans certaines rubriques.
3. La Commission financière relève l'augmentation maîtrisée des EPT de 1,4%, mais a pris note d'un certain manque de personnel dans certains services, qui est avant tout dû à un manque de place, à l'image des curatelles d'adulte et des accueils extrascolaires (AES).

4. La Commission financière a demandé au Conseil communal que le montant relatif au reversement des jetons de présences soit inscrit au budget, mais ne désire pas prendre position sur une quelconque affectation de ce montant.
5. Dans un souci purement analytique, la Commission financière estime que la clef de répartition des imputations internes liées à l'informatique devrait être actualisée pour mieux représenter la réalité des différents services. La Commission a eu des doutes similaires sur la ventilation des amortissements, mais a reçu du Service des finances une réponse tout à fait satisfaisante.
6. La Commission financière observe une baisse des recettes liée à la transformation de Frigaz SA en Groupe E Celsius et SINEF SA. Néanmoins, ces recettes devraient augmenter dès l'année prochaine avec les dividendes de ces nouvelles entités, qui seront reversés à la Ville de Fribourg.
7. La Commission financière a été attentive à la diminution des montants alloués aux prestations de l'aide sociale et a pris note que celle-ci est due à la nouvelle ordonnance fixant les normes de calcul de la loi sur l'aide sociale (LASoc) du Conseil d'État, ainsi qu'aux mesures d'économie de l'État. Néanmoins, la Commission financière veut rendre attentif le Conseil général que les montants budgétisés le sont par déduction et risquent donc d'augmenter selon les besoins dans les comptes 2017.
8. La Commission financière a aussi formulé le souhait d'avoir en sa possession un plan des études et des constructions en cours, afin de pouvoir monitorer l'avancée des travaux. Il semblerait que la Commission financière recevra toute satisfaction à sa demande lors du prochain exercice.
9. Le Président de la Commission de l'informatique, Maître Jérôme Magnin, aujourd'hui absent, a transmis à la Commission financière un compte rendu très détaillé des discussions de la Commission sur les diverses rubriques du budget. Afin de ne pas prolonger la soirée, il m'a mandaté de transmettre au Conseil général le préavis favorable de la Commission de l'informatique au budget de fonctionnement, ainsi qu'au budget des investissements du Service de l'informatique (v. annexe).

2.2 Formulation d'un préavis à l'attention du Conseil général

Lors de la procédure d'examen du budget 2017 par la Commission financière, il n'y a pas eu de postes budgétaires sujets à des doutes ou à controverse, mis à part les rubriques précitées. La Commission n'a pas non plus formulé de proposition de modification de rubriques.

Lors de sa séance du 30 novembre 2016, la Commission financière, siégeant en présence de dix membres, a approuvé à l'unanimité le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'année 2017. En conséquence, la Commission propose au Conseil général d'approuver le budget de fonctionnement 2017, tel que présenté dans le Message n° 13.

Le Président. Merci M. Ingold pour ce rapport fort complet et merci à tous les membres de la Commission financière pour l'important travail accompli. Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 48 alinéa 5 de notre règlement, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour le budget. Il ne peut dès lors pas y avoir de proposition de non-entrée en matière. Une demande de renvoi reste toutefois possible.

Discussion générale

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Le CG-PCS est satisfait de pouvoir débattre ce soir au sujet d'un budget 2017 quasiment à l'équilibre, présentant un léger bénéfice. Cette situation financière en relativement bonne santé financière permet d'envisager l'avenir avec un peu plus de sérénité que dans les années précédentes et surtout de rattraper les retards d'investissements accumulés lorsque les finances étaient beaucoup plus serrées. Ce sont des signaux encourageants tant pour l'avenir de la ville que dans la perspective de la fusion. L'augmentation de l'impôt est, on l'a dit, la principale raison de l'embellie envisagée. La création de nouveaux postes dans divers dicastères participe aussi à cet effort de poursuivre l'offre de services de qualité à la population, même si nous ne parvenons pas à répondre à tous les besoins, notamment en matière d'accueils extrascolaires. La petite marge de manœuvre que nous avons récupérée permet de prévoir un certain nombre d'améliorations appréciables. Le groupe CG-PCS relève aussi l'importance de la qualité de la prévision budgétaire. Ces dernières années, elle s'est révélée très bonne, ce qui évite des crises et des changements de direction brutaux. Au vu de ce qui nous est présenté, nous estimons que l'orientation du Conseil communal est la bonne. Certes cela ne veut pas dire que nous n'avons aucune inquiétude pour l'avenir, mais nous pouvons nous montrer raisonnablement optimistes. Dans ce budget 2017, les écarts par rapport aux comptes et aux budgets précédents sont relativement nombreux et parfois assez importants. Ils sont, pour la plupart, dus soit à des changements de structures, soit à des changements de calculs. Les explications fournies dans le Message ou par la Commission financière sont satisfaisantes. Le CG-PCS salue aussi la constitution de réserves non obligatoires de chacune 1 million de francs pour la politique financière active et pour les établissements scolaires. Cette manière de faire doit permettre à la commune d'engager des investissements pour son développement.

Sans entrer dans le détail de chaque dicastère, je souhaite revenir sur quelques points significatifs. L'engagement d'un chef de projet à 80% à la Culture est une excellente initiative. Mieux gérer les événements majeurs tels que le carnaval, la Fête de la musique, la Saint-Nicolas ou encore le développement culturel de Bluefactory ne peut être que bénéfique pour la Ville. Dans le même sens, on pourrait envisager d'augmenter le montant de 12'000 francs actuellement prévu pour l'achat d'œuvres d'art, ce qui permettrait aussi un meilleur soutien aux artistes locaux. L'association REPER qui gère les activités socio-culturelles des trois centres de loisirs draine la majeure partie des subventions pour un montant total de 842'000 francs. Or, celle-ci n'apparaît pas dans le budget. Même si elle publie ses propres comptes en tant qu'association, qui ne sont évidemment pas liés à la Ville, il serait intéressant pour le Conseil général d'avoir davantage de détails, ou au moins quelques commentaires. La création d'un nouveau poste à 60% pour le développement économique est également à relever. Nous espérons surtout que cela permettra d'améliorer la concertation et la collaboration avec l'Agglo et le canton. Le groupe CG-PCS s'arrête aussi sur la rubrique "actions d'entraide" dotée de 20'000 francs. Ce chiffre devrait être réévalué et augmenté puisqu'il n'a pas bougé depuis au moins une dizaine d'années et que la commune reçoit de nombreuses sollicitations tant pour l'aide humanitaire d'urgence que pour la coopération au développement.

Au chapitre de la mobilité, le CG-PCS déplore une nouvelle fois que la Ville n'a pas pu obtenir du canton la délégation de compétence des amendes d'ordre en cas d'excès de vitesse sur le territoire de la commune. Ces infractions sont enregistrées et les radars automatiques équipent certains carrefours, mais personne n'en tire aucun profit, ni au niveau de la sécurité routière, ni au plan financier. Ce qui est tout à fait aberrant et, de fait, contraire à l'esprit du droit.

Quant aux collaborations intercommunales, le CG-PCS encourage le Conseil communal à développer son offre de service auprès de nos voisins. Les collaborations sont un élément important, permettant des économies d'échelle, mais elles sont surtout un moyen de nous rapprocher, de donner confiance et d'engager des échanges constructifs. Ces échanges qui pourront s'avérer payants dans les discussions au sujet de la fusion, avec au moins l'un ou l'autre de nos voisins.

Pour le budget des investissements, le groupe CG-PCS les approuve à quelques exceptions près sur lesquelles nous reviendrons dans la discussion de détail. De manière générale, même si les investissements sont très importants, avec plus de 50 millions de francs, ils sont néanmoins aujourd'hui nécessaires pour répondre à la dynamique de croissance de la population. Y renoncer serait une erreur et aurait un impact négatif sur l'attractivité de notre cité qui n'est pas seulement liée aux impôts ou aux places de stationnement.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Marchioni Pierre (UDC). Se voir présenter un budget bénéficiaire donne évidemment l'illusion que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. D'entrée de cause, le groupe UDC exprime sa satisfaction envers un travail d'élaboration du budget parfaitement maîtrisé. Par l'intermédiaire des informations complémentaires remises aux sous-groupes de la Commission financière, nous relevons l'indéniable effort de transparence fourni par le nouveau Conseil communal.

Nous relevons également le travail précis et minutieux de M. Laurent Simon-Vermot, responsable des finances de la Ville. Nous remercions également tout le personnel engagé dans ce processus.

Les fleurs étant distribuées, il semblerait que nous n'ayons plus eu qu'à tresser la couronne! Et non! L'habit ne faisant pas le moine, même si parfois le moine fait l'habit, le groupe UDC s'est efforcé à accomplir un épiluchage des comptes qui se résume comme suit:

1. Dans les considérations positives, nous relevons l'alimentation et la création de réserves pour un total arrondi de 4'200'000 francs. Dans la liste de ces réserves figurent les sites pollués, donc également la Pila. C'est une excellente initiative et une réponse à un de nos vœux récurrents depuis des années.

Ce qui nous plait moins, par contre, c'est de constater que ce total correspond plus ou moins à la manne encaissée par la Commune suite à l'augmentation des impôts de 2014 qui devait, soi-disant, couvrir les retombées des dépenses dans les infrastructures scolaires. Une fois de plus, nous constatons que cet argent frais permet en premier lieu au Conseil communal de maintenir un train de vie trop élevé et d'ignorer toute volonté d'économie. Nous eussions exprimé davantage de satisfaction si des réserves, même quelque peu réduites, avaient été faites en gérant de manière plus rigoureuse le ménage communal. Au moins avons-nous une preuve supplémentaire de la justesse de notre analyse de l'automne 2013.

2. Un effort évident est également accompli dans l'analyse des besoins, notamment dans les infrastructures scolaires. C'est avec le plus grand intérêt que nous avons suivi la séance d'information du 16 novembre 2016 organisée par le Conseil communal sur le développement démographique. Nous regrettons par contre que cette analyse se soit limitée à une accumulation de chiffres, sans être accompagnée d'une analyse des raisons fondamentales des fluctuations importantes dans le domaine de la démographie. C'est bien une recherche de compré-

hension dans ce domaine qui permettrait une meilleure projection des besoins en tout genre de la collectivité dans le futur.

3. Le projet de bilinguisme qui se trouve dans le budget des écoles sous rubrique 300.318.10 "Projet bilinguisme" pour un montant de 35'000 francs est prometteur et nous en attendons des retombées positives dans la formation des élèves de la Ville.
4. La transformation du Service de l'informatique de service de support en un centre de service nous paraît convaincante et justifiée, à notre avis, l'acquisition de nouveaux logiciels destinés à harmoniser la manière de travailler des services et d'élever le niveau d'efficacité.
5. Certes, nous avons relevé l'absence dans les comptes du dividende de Frigaz. Mais nous avons pris note que la nouvelle entité née le 1^{er} janvier 2016 qui comprend SINEF SA, Eau de Fribourg SA et le Groupe E Celsius SA a dû investir dans les chauffages à distance notamment et que le retour sur investissement n'a pas été réalisé durant l'année. A terme, nous sommes confiants dans le fait que SINEF SA obtienne un dividende égal ou supérieur à celui de Frigaz SA. Pour rappel, le dividende de Frigaz SA, ces dernières années était très élevé. Rappelons que cette entreprise travaille depuis peu de temps sur un marché exposé à la concurrence et rien n'est plus normal que de lui accorder le temps nécessaire pour affermir sa position.
6. Nous avons pris bonne note des principes de gestion du nouveau Conseil communal. C'est là une excellente initiative. Mais lorsque d'entrée de cause on nous annonce qu'il ne sera pratiquement pas possible d'éviter de léguer des dettes, à notre avis exorbitantes, aux générations futures, c'est un clair aveu de manque de volonté de priorisation. L'explosion de la dette ces prochaines années nous réserve de très désagréables surprises! Voir le niveau d'endettement passer d'environ 200 millions de francs actuellement à environ 370 millions de francs en 2021 est plus qu'inquiétant! Vu l'environnement général, nous jugeons le niveau des investissements trop élevé, même si nous sommes conscients qu'un certain rattrapage est nécessaire. Il faudrait impérativement séparer le luxe du nécessaire. A trop vouloir faire dans un délai trop court, la Ville de Fribourg prend des risques qu'elle ne maîtrise à notre avis pas.

Quant à nos craintes et à nos regrets, ils se reflètent dans les points suivants et seront complétés dans notre appréciation du Plan Financier 2017-2021:

1. L'UDC demande depuis des années un effort de la Commune dans le domaine des énergies renouvelables. Nous avons par exemple proposé d'utiliser les toitures des bâtiments rénovés et des nouveaux édifices pour l'installation de panneaux solaires. Le toit de l'Equilibre, entre autres, permettrait d'importantes économies dans le domaine énergétique et même, éventuellement, de faire fonctionner un escalier roulant pour faciliter l'escalade du grand escalier menant à la salle de spectacle. Or, dans les projets de construction ou de rénovation qui nous sont soumis, nous n'avons rien vu à ce sujet. Vouloir sortir de l'atome c'est bien, encore faudrait-il investir pour le remplacer, notamment avec une population en augmentation! Nous attendons vainement un signe positif dans ce domaine!
2. Au vu de certains investissements ubuesques et éphémères ces dernières années, nous nous interrogeons sur l'intérêt et la nécessité d'augmenter le montant de 12'000 francs prévu pour l'achat d'œuvres d'art, de gros efforts étant déjà faits pour la culture en général.
3. La création de 11,5 emplois à plein temps n'est en tout cas pas faite pour nous tranquilliser. Donner comme explication les besoins, voire les attentes de la population laisse à penser que la collectivité publique est là pour tout mettre à disposition gratuitement. Tel ne devrait pour-

tant pas être le cas. En fait, pour tous les cas de service souhaité ou proposé, des contreparties peuvent, voire doivent être demandées conformément au principe de la responsabilisation de chaque individu. En outre, prétendre qu'internaliser des tâches permet des économies nous laisse pantois. Il est de notoriété publique que l'entreprise privée est sensiblement plus efficace que l'administration. Certaines discussions au sein de la Commission financière l'ont du reste démontré.

Pour terminer, le groupe UDC approuve le budget 2017 de la Commune et prend acte de la réactualisation du plan financier 2017 – 2021, non sans un sentiment plus que mitigé face à l'explosion de la dette. Et là, on a beau nous dire que malgré une augmentation globale très forte de la dette, le montant par habitant demeure raisonnable. Le Conseil communal oublie de préciser que la Ville de Fribourg voit le nombre d'habitants qui ne payent plus ou très peu d'impôts augmenter de manière inquiétante, ce qui est loin d'améliorer le rapport entre la dette future et le nombre d'habitants. Si nous acceptons ce budget du bout des lèvres, c'est aussi avec l'espoir qu'en cas d'un dérapage sérieux dans le domaine économique-financier, les autorités communales auront le courage de prendre des mesures rapidement dans tous les domaines, à l'exception évidemment d'une quelconque hausse d'impôts.

Rapport du groupe des Verts

Collaud Oliver (Verts). Le groupe des Verts a examiné le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Fribourg ainsi que le budget des investissements. Nous tenons à remercier, pour le travail accompli, le Conseil communal ainsi que le personnel de l'administration communale qui a été impliqué. Nos remerciements vont également aux membres de la Commission financière qui ont investi un nombre conséquent d'heures dans l'examen de détail de ce budget. Nous avons pris connaissance des préavis de la Commission financière et partageons les grandes lignes de leur préavis.

Le budget 2017 est équilibré, certes. Il prévoit même un léger bénéfice, c'est très bien. Mais nous y devinons surtout une évolution que nous attendions depuis de nombreuses années. Nous avons l'impression qu'il ne s'agit enfin plus de faire entrer un peu de ses ambitions dans le cadre rigide de l'équilibre budgétaire, mais de faire évoluer ce cadre afin de pouvoir satisfaire au mieux les ambitions pour la Ville de Fribourg et pour ses habitants. Cette évolution nous réjouit.

A titre d'illustration, nous relevons, par exemple, l'abandon de restrictions de pur principe en matière de personnel et la création de nouveaux postes dans les secteurs où le besoin est justifié. Nous souhaitons toutefois que le citoyen puisse ressentir concrètement, de manière directe ou indirecte, le bénéfice de ces nouveaux postes et que leurs bienfaits ne soient pas simplement diffusés à l'interne de l'administration. Cela étant, même avec les efforts nouvellement consentis, certains secteurs, comme l'accueil extrascolaire, devront encore être renforcés à l'avenir pour répondre aux attentes légitimes de la population.

Les Verts apprécient également la création de trois nouvelles réserves en vue de dépenses qui ne pourront pas être évitées dans le futur. En effet, si les dépenses pour les écoles relèveront de la nécessité et celles pour la dépollution du sol de l'obligation légale, celles qu'il faudra consentir pour l'acquisition de biens immobiliers relèvent de l'impératif politique. Pour maîtriser pleinement le développement territorial, il faut maîtriser le sol, ou du moins une partie.

A la lecture du budget de fonctionnement, nous avons toutefois le regret de constater que les rubriques dédiées à l'acquisition des énergies présentent, à de trop rares exceptions près, une constance déconcertante au fil des années. Pourtant, Fribourg est loin d'être un exemple à suivre. Notre regret est un peu mitigé par l'investissement prévu en 2017 pour l'assainissement énergétique de certains bâtiments communaux et le programme d'assainissement annoncé dans le Plan financier. Nous relevons toutefois que l'assainissement des bâtiments ne résout pas à lui tout seul tous les problèmes et qu'il est également possible d'économiser, par exemple, en produisant de l'énergie propre localement, en adaptant les comportements face à la prise, à l'interrupteur ou au thermostat et en adoptant de bonnes pratiques sur le lieu de travail. Nous aimerions savoir ce qui a déjà été fait ou qui sera fait de ce point de vue au sein de l'administration communale.

Enfin, nous regrettons que certaines petites charges n'aient pas évolué, alors qu'un bénéfice est annoncé pour l'exercice en question. Nous pensons notamment au soutien aux actions d'entraide et à l'achat d'œuvres d'art. Pour ce dernier, 10'000 francs c'est remarquablement peu au vu de la taille de notre ville et de sa richesse culturelle.

S'agissant du budget des investissements, nous constatons qu'à quelques reprises le Conseil communal a peut-être confondu vitesse et précipitation, comme le veut l'expression. Dès lors, nous proposerons ou soutiendrons certaines modifications qui seront présentées ultérieurement.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Sacerdoti Alexandre (DC/vl). En préambule, nous nous associons à nos collègues de la Commission financière en remerciant le Conseil communal pour la qualité de nos échanges et le souci de transparence et de clarté qui a prévalu dans l'étude des chiffres présentés.

Notre groupe relève un budget 2017 avec un résultat prévu bénéficiaire de 318'097,90 francs qui, en réalité, se situe à hauteur de 3 millions de francs, car des provisions à hauteur de 1 million de francs ont été constituées pour faire face aux charges possibles relatives à la politique foncière et 1 million de francs attribué aux établissements scolaires, ainsi que 500'000 francs pour commencer à constituer des provisions sur les sites pollués.

Cette prudence est honorable mais surprenante venant d'un Conseil communal à majorité de gauche qui, en dépit des difficultés économiques, suit à la lettre les ajustements des règles d'attribution de l'aide sociale et diminue ainsi son budget d'aide sociale de 2 millions de francs par rapport au budget de 2016 et par rapport aux comptes de 2015, alors qu'aucun indicateur économique ne nous laisse espérer une baisse de la précarité.

Ce budget 2017, largement positif, confirme nos interventions passées et nos remarques en insistant sur le fait que le Conseil communal précédent ne pouvait justifier de façon démagogique la nécessité de l'adaptation du coefficient d'impôt dès 2014 en faisant essentiellement référence à la mise en place de la deuxième année d'école enfantine et aux investissements scolaires, alors que l'augmentation du taux répondait également à la baisse des recettes fiscales des personnes morales, à l'augmentation des charges liées à la recapitalisation de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, ainsi qu'à la baisse des contributions cantonales.

Nous saluons les efforts du Conseil communal, et particulièrement de son nouveau Chef des Finances, visant à mettre en place un contrôle interne toujours absent et, à notre demande, une situa-

tion bilantaire, c'est-à-dire un bilan de la Ville avec actif et passif, qui, à court terme, accompagnera les comptes et le Plan financier, ainsi que des organigrammes de fonctionnement des différents services. Cela permettra une analyse du contrôle interne et aussi une gestion du personnel transparente et, souhaitons-le, dynamique.

Nous saluons l'absence de toute augmentation d'impôt, ceci alors que les prévisions de recettes à venir de l'impôt sur les personnes morales marquent le pas et confirment la baisse des marges de l'ensemble des entreprises au niveau cantonal et à la diminution de leurs investissements, comme le souligne le dernier rapport de la Chambre de commerce de Fribourg. A titre de rappel, les investissements des entreprises au niveau cantonal passent de 2015 à 2016, de 224 millions de francs à 106 millions de francs. Des entreprises qui n'investissent pas, c'est soit qu'elles n'ont pas de résultats ou si elles n'ont rien, c'est qu'elles ne veulent pas emprunter, c'est à dire qu'elles ne croient pas en l'avenir. Et ça, c'est terriblement inquiétant.

L'attractivité de la Ville et du canton pour les entreprises nouvelles est en panne, à la fois en ce qui concerne les structures d'accueil suffisantes et une politique promotionnelle dynamique. Le déficit à venir en termes d'accueils extrascolaires est évident et demande une mobilisation urgente et concertée de la Ville et du canton par la constitution d'un fonds cantonal dédié à ce besoin supérieur aux prévisions actuelles.

Au-delà des remarques précédentes, le groupe DC/vl votera le budget 2017 de la Ville présenté par le Conseil communal.

Rapport du groupe libéral-radical

Jacquat Vincent (PLR). Le groupe PLR a étudié avec grande attention le Message du Conseil communal du 8 novembre 2016 concernant le budget 2017. Nous tenons à remercier le Conseiller communal Laurent Dietrich et ses collègues, ainsi que le Chef de Service M. Laurent Simon-Vermot pour la qualité du travail fourni et pour la préparation de ce budget.

Le budget 2017, cela a été dit à maintes reprises, comme le précédent d'ailleurs, présente un excédent de revenus de 318'097,90 francs et est donc équilibré. Ce résultat ne reflète toutefois pas la réalité financière de la Commune. Lors de l'examen des comptes de 2015, notre groupe relevait déjà que ceux-ci présentaient un résultat réel positif de l'ordre de 5,4 millions de francs. Le budget 2017 épuré des éléments extraordinaires et uniques, affiche un bénéfice confortable de l'ordre de 3 millions de francs. Il prend en compte, pour la première fois, les pleins effets de la hausse d'impôt en vigueur dès le 1^{er} janvier 2014. Notre analyse du budget prend donc 2014 comme année de référence.

Il est intéressant de constater que les quatre plus grands postes de revenus fiscaux, à savoir l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune, l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital sont en augmentation de 5,3% par rapport à l'exercice 2014, soit une augmentation correspondant exactement à la hausse d'impôt. Or, sur cette même période, soit de 2014 à 2017, les charges de fonctionnement n'augmentent que de 2,6%. On peut donc se réjouir d'une telle évolution. Toutefois, cela nous amène à questionner la pertinence d'une telle hausse d'impôt. Une analyse plus fine démontre que la hausse des revenus d'impôt couvre largement le coût des nouvelles infrastructures scolaires. Nous le savions, mais nous avons désormais la confirmation chiffrée. L'augmentation d'impôt ne sert pas à financer les investissements des infrastructures scolaires et leur fonctionnement, comme l'avait af-

firmé Mme Madeleine Genoud-Page le 16 décembre 2013, mais à financer le ménage commun, notamment l'augmentation des charges de personnel et à créer des réserves.

Nous constatons que le budget 2017 présente à nouveau une forte hausse des charges de personnel. Depuis 2014, l'augmentation est continue et pas seulement dans le Service des écoles. Nous relevons que la population légale n'a augmenté que de 400 personnes durant cette période, soit de 1% uniquement, alors que les charges de personnel connaissent durant la même période une croissance de 5,7% pour atteindre un record à 59 millions de francs dans le budget 2017. De nombreux postes budgétaires sont, par ailleurs, en augmentation. Toutefois, il serait trop long de les énumérer tous. Certains postes sont justifiés par le Conseil communal comme un rattrapage nécessaire, cela est partiellement vrai. Nous pensons notamment aux accueils extrascolaires, domaine dans lesquels un rattrapage est effectivement nécessaire. D'autres augmentations de dépenses relèvent plus d'une politique dépensière justifiée par des rentrées fiscales en forte hausse. Nous relevons toutefois les efforts fournis dans le domaine de l'aide sociale et la baisse des dépenses de ce service.

Au vu de l'état des finances communales, des budgets et des comptes de ces dernières années, largement bénéficiaires, nous demandons au Conseil communal d'examiner l'opportunité d'une baisse d'impôt pour amener le coefficient d'impôt communal à 80, aussi bien pour l'impôt sur les personnes physiques que pour les personnes morales. Nous terminons en questionnant le Conseil communal sur la réserve de 1 million de francs concernant la politique foncière active. Quel est le but de cette réserve, à quel projet sera-t-elle affectée, et selon quels critères?

C'est avec ces considérations que le groupe PLR acceptera le budget de fonctionnement 2017.

Rapport du groupe socialiste

Moussa Elias (PS). Permettez-moi de citer en préambule un presque Conseiller d'Etat qui avait tenu ces propos dans le cadre de l'examen du premier budget de la précédente législature: "*Le premier budget d'une nouvelle législature est d'une importance capitale car il donne en général le signe de ce que sera la politique financière du nouvel exécutif. Il permet de démontrer ou non la volonté de cet exécutif de prendre ses responsabilités et de respecter l'exigence d'équilibre mentionnée dans la loi sur les communes*".

Contrairement à ce qui prévalait à l'époque - fort heureusement -, le budget de fonctionnement 2017 - cela a déjà été dit - qui nous est soumis ce soir, et que notre groupe a très attentivement examiné, est bien équilibré. Que dis-je, il s'agit du budget le plus équilibré, pour autant que cela soit possible, des 16 dernières années. Il faut tout de même se rappeler qu'en 2001, par exemple, le budget de la commune présentait encore un déficit de 7,5 millions de francs. Impensable aujourd'hui, ou plutôt, depuis que la majorité au sein de l'exécutif a basculé à gauche. Et même dans le scénario pessimiste du Plan financier réactualisé, le budget de notre Ville ne devrait plus jamais atteindre les déficits des années précédant le basculement de cette majorité.

Cela étant, et pour reprendre la citation en préambule, avec ce budget 2017, notre nouvel exécutif démontre bien sa volonté de prendre ses responsabilités, de respecter les exigences légales de l'équilibre budgétaire et, surtout, de donner un signal clair sur sa future politique financière, n'en déplaise peut-être au bord politique dont est issu le presque Conseiller d'Etat.

Le groupe socialiste salue particulièrement les nombreux investissements de catégorie II qui démontrent la volonté du Conseil communal d'aller de l'avant. Oui, c'est clairement ambitieux et oui, une

des conséquences de cette ambition et de cette future politique financière sera que la dette de notre Ville augmentera de manière très importante ces prochaines années.

Mais en même temps, la population est en droit d'attendre qu'une politique ambitieuse soit menée par le Conseil communal, par le Conseil général, afin de répondre aux besoins de cette population, de la population croissante de notre ville, comme par exemple au niveau des infrastructures scolaires - déjà discuté plusieurs fois -, l'amortissement de la DOSF - cela a été dit et elle va nous accompagner encore durant toute cette législature -, les infrastructures sportives, le développement du site sportif Saint-Léonard et la piscine qui a déjà fait couler tant d'encre. La population est en droit d'attendre que l'espace public soit à nouveau rendu au public, et donc libéré du trafic individuel motorisé. Je pense ici, bien évidemment, à la requalification du quartier du Bourg et au secteur de la Gare.

Notre groupe est convaincu qu'à juste titre, la politique financière menée par le Conseil communal, et qui est traduit notamment par le budget de fonctionnement et d'investissement 2017, tient compte des attentes légitimes de la population de notre ville, même si cela a un coût. D'ailleurs, si je me rappelle bien, aucun groupe de ce Conseil ne s'est farouchement opposé aux investissements liés par exemple à la DOSF, au développement du site Saint-Léonard ou à la requalification du Bourg. Il faut donc croire que lorsqu'il s'agit d'être concret, la quasi-unanimité de notre Conseil, et à l'instar de notre groupe, suit le Conseil communal et le soutient dans sa politique financière.

Concernant plus particulièrement le budget de fonctionnement 2017, notre groupe salue bien évidemment la création des 11,2 EPT supplémentaires, notamment dans le domaine de l'accueil extrascolaire, afin de rattraper un certain retard en la matière. Cela devra non seulement assurer le bon fonctionnement de notre administration communale et des prestations qu'elle offre, mais également soulager les collaboratrices et les collaborateurs communaux qui doivent faire face, sur le terrain, au quotidien, aux réalités de la croissance démographique de notre ville. Nous saluons également plus particulièrement l'augmentation des subventions pour l'accueil de la petite enfance und selbstverständlich auch den neuen Posten in der Zweisprachigkeit.

Par contre, notre groupe est très surpris, voire inquiet, de la diminution de 2 millions de francs de la rubrique "Aide sociale", surtout au vu des explications fournies ces dernières années en la matière. Rappelons que le Service de l'aide sociale devait de plus en plus faire face à une hausse des demandes de prise en charge et à des cas toujours plus compliqués.

Cela étant, notre groupe a bien pris note que ces diminutions étaient notamment dues à l'entrée en vigueur d'une nouvelle ordonnance du Conseil d'Etat. Notre groupe a surtout bien pris note que malgré la diminution importante de cette rubrique, selon les explications complémentaires fournies, la situation des bénéficiaires de l'aide sociale ne serait pas péjorée. Il en va sans dire que notre groupe va suivre avec une grande attention l'évolution de cette rubrique et également les comptes en la matière.

Notre groupe s'attendait - et n'a pas été déçu ce soir - à ce que les groupes, qui ont plutôt combattu mollement la hausse d'impôt en 2014, soutiennent aujourd'hui que le résultat du budget 2017 est, pour la grande majorité, expliqué par cette hausse d'impôt, et qu'il n'y a donc aucun mérite à nous présenter aujourd'hui un budget équilibré. Effectivement, il n'y a pas de mérite de bénéficier d'une fortune de plus d'1 milliard de francs et d'aucune dette, grâce à un cadeau de la BNS, pour les routes de contournement proposé comme un projet phare du développement de notre canton. Par contre, il faut quand même concéder qu'il y a un certain mérite, un certain courage politique, de proposer

une hausse d'impôt et de la soutenir comme l'a fait la majorité de gauche de ce Conseil, afin justement de permettre de donner les moyens à notre Ville de se développer.

Certes, indéniablement, le résultat du budget 2017 s'explique en partie avec cette augmentation d'impôts. Cependant, pour le groupe socialiste, le budget 2017 démontre bien qu'elle permet le financement des infrastructures scolaires, sans pour autant priver la Ville d'autres investissements plus que nécessaires. Dans ce sens, la hausse d'impôt a permis les investissements dans les infrastructures, sans pour autant péjorer la qualité des prestations ou les autres investissements plus que nécessaires. Evidemment, nous ne l'avons pas entendu aujourd'hui, mais l'attractivité de notre ville n'a été péjorée nullement par cette hausse d'impôt.

Notre groupe salue bien évidemment également - même si cela a déjà été dit par les autres groupes de la gauche - les réserves en faveur de la politique foncière active. D'ailleurs, durant toute la campagne des élections cantonales, tous les partis, également de droite, n'ont cessé d'avancer la politique foncière active. Que fait notre Conseil communal – il passe à l'action en proposant un fonds.

Notre groupe soutien également la réserve d'1 million de francs pour les établissements scolaires, en espérant que ce fond-là permettra un peu moins d'agir dans l'urgence, comme cela a été le cas peut-être auparavant. Nous soutenons évidemment aussi les 500'000 francs pour les sites pollués.

Pour conclure, notre groupe soutient ce budget et l'ambition du Conseil communal de promouvoir activement le développement de notre Ville, d'offrir des prestations et des infrastructures de qualité à sa population, de rendre l'espace public au public, tout en veillant au risque financier. Je pense ici notamment à la RIE III qui pourrait à l'avenir peut-être freiner ces ambitions.

Sacerdoti Alexandre (DC/vl). Je voulais simplement préciser, concernant l'intervention de mon collègue M. E. Moussa, que l'augmentation d'impôts, qui a généré environ 4,5 millions de francs, ne permet simplement que d'augmenter une dette qui elle, va permettre des investissements. Ce n'est pas avec 4,5 millions de francs qu'on peut augmenter les investissements de l'ordre de ceux qui sont présentés au Plan financier. On peut simplement, tout au plus, augmenter un endettement et amortir des intérêts supplémentaires proportionnellement. Je voulais simplement rappeler cette précision mathématique.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je tiens à remercier l'ensemble des groupes qui soutiennent la version du budget, pour leur lecture attentive, ainsi que pour leurs messages. Je ne m'arrêterai pas aux considérations qui relèvent des différents services, nous avons bien entendu par exemple les œuvres d'art, les actions d'entraide, l'énergie renouvelable et l'aide sociale. Je ne ferai pas non plus de commentaires en la place sur les considérations de politique cantonale ou électorale.

Par contre, j'aimerais ajouter deux types de remarques: d'abord les remarques techniques, puis les remarques politiques. En matière technique, la Commission financière a demandé une révision de la clé de répartition de l'Informatique, ainsi qu'un bilan. Le groupe DC/vl l'a aussi demandé et cela sera analysé pour les prochaines versions. Nous avons noté aussi la demande d'une ligne particulière au budget dédiée à l'association REPER. Cela devrait être dans la mesure du possible. Par contre, M. P. Marchioni, vous dites que la réserve des sites pollués comprend la Pila ou ce n'est pas le cas. Nous n'avons pas encore pris en considération la Pila dans les chiffres. De toute manière, si un assainissement particulier devait intervenir, il devra de toute façon occasionner un exercice financier tout à fait particulier, vu les montants en jeu. Une remarque a été faite au sujet du contrôle interne pour les

indicateurs. Cela sera évidemment fait aussi. Je vous informe de l'entrée en service de notre nouvelle collaboratrice au Service de contrôle interne (SCi) au 1^{er} décembre.

Je passe maintenant aux considérations un petit peu plus politiques. La volonté d'économie: Il y a une vraie volonté d'économie au Conseil communal, la preuve en est les missions données au Service des finances et différents services d'analyser les charges non liées, les mandats externes, la gestion des contrats, et évidemment aussi, le système de contrôle interne. Il s'agira de faire un audit complet de l'administration, un organigramme, une description des fonctions et d'y découvrir ou d'y décrire les processus afin de, justement, trouver des possibilités d'augmentation de l'efficacité. Aussi, c'est bien dans ce but-là que ce poste, que vous avez d'ailleurs validé, entre en fonction. La priorisation des investissements: Il y a un travail de priorisation des investissements, vous le verrez avec la présentation du programme de législature. Il y a une réelle volonté de démarrer certains investissements. Cela-dit vous avez raison, cela reste une réelle préoccupation. S'il y a bien un point qui préoccupe l'ensemble de l'exécutif, c'est l'énorme intensité des investissements et l'augmentation de la dette. Quant aux différentes interventions sur le taux d'impôt, j'aimerais dire qu'il s'agit d'un paramètre de planification comme un autre, pouvant être orienté vers le haut ou vers le bas. Pour le Conseil communal il n'y a pas de tabou, c'est un levier que l'on peut adapter à une situation de planification. Il est évident que le taux d'imposition est une des variables discutées au même titre que tous les autres paramètres de planification. La ligne actuelle est la non-entrée en matière absolue sur l'augmentation du taux d'imposition. Nous avons en effet constaté cela dans le journal ECHO, qui est le journal de la Chambre du commerce et de l'industrie du canton de Fribourg relativement aux investissements des entreprises. Nous espérons modestement pallier ce manque d'investissements à la Ville. Cela constituera un des effets positifs favorables à nos entreprises locales et régionales, ainsi que sur l'économie de notre canton.

J'ajoute encore un mot sur la politique foncière active. Nous sommes actuellement en train de définir un mandat pour l'étude de la politique foncière active. Il est de bon aloi de mettre de l'argent de côté. Il faudra encore savoir exactement ce que l'on va faire. Un million de francs, pour l'instant, ne représente pas grand-chose en politique foncière active. Cela dit, nous mettons des sous de côté. Vous avez eu aussi des Messages de vente qui alimenteront ce pot. Il s'agira ensuite de définir clairement en quoi consiste notre politique foncière active. Nous travaillons en parallèle sur l'ensemble de ces dossiers. Un rapport à ce sujet sera certainement transmis à la Commission financière en début d'année prochaine. Je laisserai mes collègues intervenir s'ils le désirent, maintenant ou lors de l'examen de détail des différents services.

Examen de détail

Le Président. Je vous rappelle certaines dispositions légales et réglementaires. Selon l'article 88 alinéa 3 de la loi sur les communes, *'les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d'une décision spéciale ou d'une obligation envers un tiers, ne peuvent être modifiés. Le montant total des dépenses proposées par le Conseil communal ne peut être dépassé'*. Lors d'un amendement proposant une augmentation de dépense, il doit être proposé simultanément une couverture de ce dépassement. Ainsi, le Conseil général doit, le cas échéant, prendre deux décisions, à savoir celle augmentant la charge et celle consacrant sa compensation. Les propositions de compensation ne peuvent toucher que des rubriques qui n'ont pas encore été adoptées par le Conseil général. Cela signifie que les compensations doivent être trouvées dans les chapitres qui n'ont pas encore été traités. En aucun cas le Conseil général ne peut revenir sur un chapitre qui a déjà été accepté. Si vous avez une proposition

d'amendement pour augmenter un poste, par exemple dans les Sports en prenant l'argent dans la Police locale, vous devez le dire au chapitre Police locale, car il précède celui des Sports.

L'article 42 alinéa 2 de la loi sur les communes vous impose de déposer vos éventuels amendements par écrit. Des feuilles spéciales sont mises à disposition dans ce but. Les amendements qui ne sont pas déposés par écrit ne seront pas pris en considération. Je vous prie, et ceci pour le bon déroulement des débats, de toujours mentionner le numéro de la page et le numéro complet des postes du budget que vous mentionnez. Nous commencerons par passer en revue les chapitres les uns après les autres. Je rappelle qu'il n'est pas possible de revenir à un chapitre déjà traité.

I. ADMINISTRATION GENERALE (pages 2 à 5)

Steiert Thierry, Syndic. Dans les rubriques 100.436.10 "Honoraires récupérés" et 100.436.20 "Indemnités fixes récupérées" - nous en avons informé la Commission financière -, deux montants qui ne figurent pas encore dans le budget 2017 seront visibles dans les comptes. Pour l'une des rubriques, il s'agit d'une diminution et pour l'autre ce sera une augmentation. L'un dans l'autre, cela fera une modification globale de l'ordre de 15'000 francs dans les comptes, ce qui fait que nous avons renoncé à produire un erratum supplémentaire pour ces points-là. Pour ce qui concerne la rubrique 100.436.10, où l'on voit figurer un montant de 150'000 francs au budget 2017, il s'agira en réalité d'un montant de l'ordre de 85'000 francs, puisque dans ce montant-là figurait, à l'époque, le salaire du Président des Services industriels qui n'est plus versé à la Commune vu la création de SINEF SA dès 2016. Cette rubrique connaîtra donc une diminution de recette. En revanche, pour la rubrique 100.436.20, il y a en fait deux modifications dont il faudra tenir compte. La première c'est que nous allons voir apparaître sur cette rubrique-là les jetons de présence versés à partir de l'exercice 2017, c'est-à-dire les jetons de présence que perçoivent en principe les membres du Conseil communal. Ces jetons seront versés à la Commune et logiquement sur la même rubrique ou sur une rubrique intitulée autrement. Il faudra donc imaginer un montant de + ou - 50'000 francs qui viendra s'ajouter à cette rubrique de recettes. Ensuite, il faudra bien sûr changer l'intitulé pour l'exercice suivant. Il ne s'agira pas d'indemnités fixes récupérées, mais simplement indemnités récupérées.

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

100.436.20 Indemnités fixes récupérées (Fr. 45'000,00)

Pfister Vincent (CG-PCS). Le CG-PCS propose d'amender le chapitre n° 1 "Administration générale" de la rubrique 100.436.20 et de l'augmenter - comme l'a dit M. le Syndic - à 95'000 francs. Nous proposons d'augmenter de 50'000 francs les indemnités récupérées de manière à profiter de cet argent supplémentaire pour augmenter la rubrique 259.365.00 "Actions d'entraide" de 30'000 francs. Ainsi, nous passerions à un total de 50'000 francs. De plus, nous suggérons augmenter la rubrique 820.311.00 "Achat d'œuvres d'art" de 20'000 francs.

Le Conseil général a adopté le 20 septembre dernier, par 53 voix sans opposition et 3 abstentions, le principe selon lequel toutes les formes d'indemnités liées à la fonction de Conseiller-ère communal-e sont acquises à la Commune. M. le Syndic a alors indiqué que ces montants se montaient à environ 50'000 francs par an. Or, le budget 2017 a omis d'intégrer cette nouvelle recette à la Caisse communale. Il s'agit donc, en premier lieu, de corriger une erreur puisque cette recette prévisible, au même titre qu'un impôt ou une taxe, doit en toute logique être inscrite au budget.

Toujours ce même 20 septembre dernier, il y a donc à peine plus de deux mois, M. le Syndic suggérait, sinon promettait, d'affecter ces recettes à l'entraide en déclarant en plénum au Conseil général: "*Les jetons de présence que nous percevons en fin d'année servent - je pense à parler pour la plupart de mes collègues - souvent à répondre aux très nombreuses sollicitations que nous recevons de la part des associations culturelles, sportives, sociales, ou autres œuvres de bienfaisance les plus diverses.*" (cf. page 249 du procès-verbal). Il serait donc souhaitable que cet argent ainsi récupéré par la Commune serve à développer la solidarité avec les plus démunis et à soutenir la culture.

C'est pourquoi le CG-PCS propose d'affecter 30'000 francs supplémentaires à l'entraide et 20'000 francs à l'achat d'œuvres d'art.

Action d'entraide

Ce poste est doté actuellement de 20'000 francs, ce qui est un montant très modeste pour répondre à trois séries de sollicitations:

1. L'aide humanitaire d'urgence en cas de catastrophes naturelles ou de conflits à l'étranger, mais aussi en Suisse, et ça arrive de plus en plus souvent.
2. L'aide aux organismes de coopération au développement par l'intermédiaire de Fribourg-Solidaire qui fédère une vingtaine d'associations fribourgeoises actives en Afrique, Asie et Amérique latine.
3. Le soutien institutionnel à des organisations internationales comme le CICR, le HCR, l'UNICEF, etc.

Une contribution de 50'000 francs signifierait environ 1,2 franc par an et par habitant. En comparant ce chiffre au budget de la Commune, nous sommes à 0,2 pour mille. Soit 20 centimes pour mille francs. Cette petite contribution peut néanmoins déjà avoir un effet important pour les bénéficiaires. Pour nous, 1,20 franc ce n'est vraiment pas grand-chose. Pour beaucoup de personnes dans le monde, cela représente presque une journée de travail.

La solidarité internationale est inscrite depuis 2004 dans la Constitution cantonale fribourgeoise. La capitale devrait donner l'exemple dans ce domaine (à titre de comparaison, les communes genevoises consacrent en moyenne 15 francs par an et par habitant au développement). Ce montant n'a pas bougé depuis au moins dix ans. Une adaptation paraît nécessaire.

Puisque nous sommes en période de Fêtes, je me permets de rappeler que le budget que nous allons voter prévoit de donner 29'000 francs aux décorations de Noël. Aussi, la Ville investit davantage dans les ampoules que dans l'entraide.

Achat d'œuvres d'art

Nous profitons de l'opportunité de mettre en adéquation nos slogans politiques et notre action. Pour le CG-PCS, la culture et l'art ne sont pas seulement des choses annexes dont on pourrait se passer. La richesse de notre patrimoine artistique et culturel est reconnue loin à la ronde et c'est tant mieux. En donnant à la Ville la possibilité d'acquérir des œuvres d'art, non seulement nous offrons aux artistes locaux un soutien bienvenu, mais nous enrichissons aussi notre patrimoine. Avec 32'000 francs, la

Ville pourrait mener quelques actions significatives. Plusieurs de nos quartiers vont passablement changer au cours des prochaines années. Il est absolument légitime que l'art y trouve sa place. J'ajouterais que le montant de 12'000 francs permet actuellement uniquement d'acheter des œuvres picturales qui peuvent être accrochées, mais ne permet en aucun cas, ou dans de très rares cas, des installations publiques ou sur le domaine public nécessitant un plus gros montant.

Moussa Elias (PS). Bien évidemment, le groupe socialiste soutient amplement l'initiative du groupe CG-PCS d'augmenter de 30'000 francs la rubrique d'entraide et de 20'000 francs l'achat d'œuvres d'art. Par contre, et comme M. le Syndic l'a expliqué avant, nous allons, en tout cas dans une majorité, nous opposer à la modification de cette rubrique pour la simple et bonne raison que la rubrique "Honoraires récupérés" sera également diminuée de 65'000 francs. En réalité, sur ces deux rubriques, il y aura une diminution de rentrée de 15'000 francs. Tout le groupe socialiste invite le groupe CG-PCS à trouver le financement pour le soutien à l'entraide et pour l'achat d'œuvres d'art - encore une fois, augmentation que nous soutenons- dans d'autres rubriques de recette. Je suis certain qu'il saura où les trouver.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Au-delà du fait que notre groupe trouve que l'affectation de ces recettes supplémentaires devrait revenir au Conseil communal, je ne peux que me montrer sceptique envers la proposition d'acheter des œuvres d'art. C'est un geste bien sympathique, mais nous sommes à un moment précis où toute la population se voit augmenter les primes d'assurance maladie et je crains que de budgéter une dépense symbolique, mais malgré tout une dépense qui est un petit peu un luxe, est malvenu. Nous nous opposerons à ces propositions.

Jacquat Vincent (PLR). Je ne veux pas prolonger mais juste spécifier que la proposition de M. V. Pfister n'est, en l'état, pas correcte puisque nous parlons d'une augmentation de recette de 15'000 francs. M. Pfister doit donc faire une proposition d'un montant correspondant, et non pas de 50'000 francs.

Rugo Claudio (--). Je soutiens la proposition du CG-PCS et rappelle à MM. B. Altermatt et E. Moussa que les élections sont terminées et que la partie politique au niveau cantonal l'est aussi. Les assurances maladie sont, je crois, du ressort du canton, ainsi que votre intervention M. Moussa. Je crois d'ailleurs que vous avez déjà un pied dans la même salle, soit un pied ici et un autre aussi ici. Pour ces 50'000 francs qui sont ouverts, je demande que 10'000 francs soient proposés, comme le CG-PCS le dit, pour l'achat d'œuvres d'art, 10'000 francs pour l'entraide et j'aimerais proposer 30'000 francs pour le postulat, une réserve, que nous pourrions adopter demain pour l'école des petits artistes, vu que ça doit être aussi adopté à l'art. Mais ceci sera pour demain, donc je ne veux pas empiéter. Et les 30'000 francs, je propose qu'ils soient rajoutés au chapitre 322.301.00 "Traitements".

Sacerdoti Alexandre (DC/vl). Nous avons un résultat qui est très positif. Si nous suivons la logique des différentes interventions, à ce moment-là, je ne vois pas pourquoi nous ne demanderions pas au Conseil communal d'affecter le résultat à telle ou telle rubrique, sociale ou non sociale. C'est effectivement essentiellement à l'exécutif de la Ville de décider de l'affectation de son résultat, qu'il soit sous forme d'un résultat budgétaire, ou sous forme d'économie que l'on découvre ici ou là, parce que des honoraires ont diminué ou des charges ont été enlevées. Cela procède d'un principe qui est assez choquant parce que c'est au Conseil communal de décider de l'affectation de ses ressources et de son résultat.

Page Maurice (CG-PCS). Pour répondre à M. Sacerdoti, je suis un petit peu étonné de cette attitude envers à la démocratie que nous vivons ici à Fribourg. Jusqu'à nouvel avis, c'est bien le Conseil général qui décide du budget et qui a la compétence de voter ou non les montants fixés au budget. Tous ces montants peuvent être modifiés et chaque Conseiller général a la possibilité et le droit de faire des propositions, des amendements. Je ne vois vraiment pas pourquoi, tout à coup, il faudrait réserver ceci au Conseil communal. Je suis un petit peu étonné que ce Parlement soit aussi servile envers son Conseil communal, même s'il est de gauche.

100.318.02 Projets de cohésion sociale (Fr. 120'000,00)

100.319.10 Dépenses non spécifiées (Fr. 65'000,00)

Altermatt Bernhard (DC/vl). Il y a une année, nous avons - en début de séance budgétaire (comme à présent) - effectué une réaffectation d'une somme modeste du budget de l'Administration générale à celui de la Direction des Ecoles, ceci dans le but de permettre l'étude des modalités selon lesquelles un enseignement bilingue pouvait à terme être introduit dans les écoles de la ville. J'aimerais remercier la Directrice des Ecoles d'avoir établi les premiers contacts avec les spécialistes du domaine, bien que le montant voté en 2015 n'ait pas encore pu être utilisé pour concrétiser le postulat y relatif. J'ouvre une petite parenthèse destinée à mes collègues rapporteurs et chefs de groupe UDC et PS qui ont soulevé le point dans le budget: il ne s'agit en fait pas d'un poste mais d'argent à disposition pour des projets.

Vor zehn Tagen hat die Gemeinde und der Schulkreis Murten informiert, dass an der OS Murten in Kürze eine "filière bilingue" eröffnet werden soll. Wir gratulieren den Schulbehörden des Seeländer Bezirkshauptorts zu diesem Schritt und möchten im selben Zug der Stadt Freiburg ermöglichen, ihre Anstrengungen in diesem wichtigen Bereich zu verstärken. Afin de renouveler le coup de pouce donné à la Ville dans ce dossier et pour élargir la marge de manœuvre du Conseil communal, je propose d'affecter la même somme, à savoir 35'000 francs, au poste 300.318.10 "Projet bilinguisme" dans le chapitre Ecoles.

Pour arriver à cette fin, j'ai formulé deux propositions de réaffectation de sommes modestes, prises pour l'une, à hauteur de 20'000 francs sur le poste 100.318.02 "Projets de cohésion sociale", dans le présent chapitre. Cela revient à une réduction du poste de 120'000 francs à 100'000 francs. Je crois que nous pouvons sans autre affirmer que le but original des moyens budgétés est respecté, à savoir, le renforcement de la cohésion sociale qui passe, sans le moindre doute, aussi par une gestion positive du bilinguisme dans notre ville.

Afin d'arriver aux 35'000 francs visés, le reste des fonds à transférer, à savoir 15'000 francs, sera retiré, si vous le voulez bien, du poste 100.319.10 "Dépenses non spécifiées" du présent chapitre. Si la première proposition de transfert devait être refusée, ce qui est votre droit, je proposerai d'enlever l'intégralité des 35'000 francs auxdites dépenses non spécifiées, afin de donner au Conseil communal et à notre ville les moyens nécessaires à l'étude et à la mise en place d'un enseignement bilingue dans les écoles communales.

Es ist klar, liebe Kolleginnen und Kollegen, diese bescheidenen Mittel werden es der Stadt nicht ermöglichen, eine "filière bilingue" zu eröffnen. Aber sie geben der Schuldirektion einen kleinen Spielraum, um die organisatorischen Massnahmen abzuklären, die notwendig sind, um in diesem Dossier vorwärts zu machen.

À l'instar du soutien quasi unanime que vous avez accordé au postulat interpartis sur l'enseignement bilingue, transmis au Conseil communal en septembre, je vous remercie d'avance pour votre soutien fort et déterminé à la présente proposition de transfert.

Steiert Thierry, Syndic. Je répondrai d'abord à l'intervention portant sur les rubriques 100.436.10 "Honoraires récupérés" et 100.436.20 "Indemnités fixes récupérées". M. V. Pfister, j'aimerais vous rappeler qu'effectivement - comme M. E. Moussa vient de le faire également - il s'agit bien de voir les deux rubriques dans leur ensemble. In fine et in globo, nous n'avons pas d'augmentation de recette de 50'000 francs. Nous n'avons pas une amélioration budgétaire ou dans les comptes de 50'000 francs. Nous aurons une péjoration de 15'000 francs, puisque nous avons dans une rubrique, une recette attendue diminuée de 65'000 francs, et dans une autre, une recette augmentée de 50'000 francs. Ce qui veut dire que nous n'avons pas, dans le résultat un montant dans lequel on peut aller puiser. Ainsi, cela serait déjà faux de prétendre que nous avons un montant supplémentaire dans lequel nous pouvons puiser pour alimenter d'autres rubriques. C'est la première erreur.

La deuxième résulte soit d'un malentendu, soit d'une malhonnêteté de me citer lorsque je me prononçais au sujet du Message portant sur l'article 24 du règlement relatif à l'organisation du Conseil communal. On me cite en prétendant que j'aurais annoncé ou même promis d'attribuer ces montants à des œuvres d'entraide ou des œuvres visées par votre intervention. C'est totalement faux. Si vous lisez attentivement le procès-verbal de l'époque, mon intervention était très claire. Ce que j'ai dit, c'est que ces jetons de présence - et là je disais "je pense à parler pour la plupart de mes collègues", parce que je le sais - que nous percevons jusqu'à fin 2016, nous les utilisons normalement pour verser des montants à des œuvres, que ce soit des associations d'entraide, des clubs sportifs, des œuvres culturelles, la Landwehr ou Dieu sait qui, qui nous sollicitent de manière très soutenue en fin d'année. Ces jetons de présence nous permettaient notamment de répondre à ces nombreuses sollicitations à titre personnel. Par contre, aller m'attribuer la volonté de vouloir affecter ou de vouloir promettre d'affecter ces montants, alors là je vous dis carrément que j'outrepasserais largement mes compétences et le Conseil communal également s'il devait aller dans ce sens-là. Nous ne pouvons pas attribuer ces montants directement. Ces montants entrent dans la caisse communale comme toute autre recette, comme les indemnités que nous avons toujours perçues jusqu'à ce jour. Nous ne pouvons pas les attribuer de manière directe à une ou l'autre œuvre d'entraide. De tels propos sont totalement faux.

Troisièmement, nous pouvons tout à fait admettre que le montant actuel de 20'000 francs puisse être augmenté pour les actions d'entraide, tout comme nous pourrions aussi admettre que le montant pour les achats d'œuvres d'art soit plus élevé, vu la situation financière actuelle de la Ville. Le Conseil communal vous demande, le cas échéant, de passer par les procédures usuelles, c'est-à-dire de solliciter le Conseil communal - ce qui a d'ailleurs été fait aussi par certains intervenants pour augmenter ces rubriques budgétaires; ce que l'on pourrait envisager l'année prochaine. Sinon, vous allez chercher une autre rubrique de charge dans laquelle vous pouvez attribuer ces montants, mais en tout cas ici ce n'est pas le bon endroit.

Concernant la deuxième intervention de M. B. Altermatt - avant de prendre position sur vos propositions plus concrètes -, j'aimerais vous rappeler que le poste 300.318.10 dans le budget des Ecoles comporte déjà un montant de 35'000 francs, comme vous le souhaitez. On ne comprend pas forcément pas pourquoi vous voulez aller ponctionner ces 35'000 francs dans deux autres rubriques, alors que le montant que vous souhaitez a été remis au budget 2017. Si vous lisez attentivement le budget des Ecoles, vous trouverez ce montant de 35'000 francs. Si, en revanche, votre intervention visait à

doubler ce montant et à l'augmenter à 70'000 francs, le Conseil communal s'opposerait bien sûr de manière véhémente. Tout d'abord, le fait de couper 20'000 francs dans le budget de la Cohésion sociale empêcherait tout simplement le Service de réaliser tous les projets qui sont prévus en 2017 et vous semblez croire qu'avec 100'000 francs nous pourrions remplir les tâches de cohésion sociale. Certes, on pourra réaliser un bon nombre de projets. En revanche, nous avons la certitude que de prioriser les projets de cohésion sociale est aussi un moyen de maintenir notre qualité de vie. C'est aussi un moyen d'éviter des problèmes sociaux dans nos quartiers. Si nous voulons éviter d'avoir des problèmes - j'exagère, je caricature un peu - du style de Molenbeek, cela passe par l'application d'une politique active en matière de cohésion sociale dans les quartiers qui en ont le plus besoin. Aussi, amputer 20'000 francs de cette rubrique serait totalement malvenu. Tout aussi malvenu serait de couper dans les dépenses non spécifiées, puisque celles-ci ont déjà été diminuées à plusieurs reprises. Elles élevaient à l'époque à 130'000 francs, elles ont été réduites à 100'000 francs. Elles ont encore été réduites à 65'000 francs lors de la dernière opération. Si vous voulez amputer cette rubrique encore davantage, cela aura pour conséquence une réduction de notre marge de manœuvre pour répondre notamment à certaines sollicitations, qui ne sont pas forcément prévues et qui viennent s'ajouter en cours d'année. Nous avons par exemple attribué un montant de plusieurs milliers de francs pour les victimes des tremblements de terre en Italie, cet été. Nous nous opposons donc à cette proposition.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Il y a une chose que je ne peux pas laisser dire, à savoir que la Ville de Fribourg budgétise un montant de 20'000 francs pour l'entraide. Si on lit les comptes, l'entraide de la Ville de Fribourg est répartie dans un grand nombre de postes. On pourrait étudier, par exemple, l'ensemble du budget de l'Aide sociale. Si l'on considère uniquement les contributions selon les dispositions légales, on s'aperçoit qu'il s'agit de 23 millions de francs. Ce n'est pas 20'000 francs. Si on considère l'aide familiale à domicile: 1,5 million de francs, si l'on considère la lutte contre les drogues: 1 million de francs, si l'on considère le programme d'occupation de chômeurs: 75'000 francs. Je voulais juste rectifier ce qui a été dit.

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. J'aimerais apporter peut-être quelques éclaircissements déjà maintenant sur le poste du bilinguisme. Comme l'a dit M. le Syndic, les Ecoles avaient reçu ces 35'000 francs l'année passée et nous estimons nécessaire de les remettre au budget cette année parce que nous nous rendons compte qu'avec ces 35'000 francs, nous commençons à entreprendre des projets concrets. Nous avons, grâce à cet argent, pu mettre en place des projets dans trois écoles, soit à la Vignettaz, au Jura et au Bourg. Les difficultés que nous avons maintenant - nous nous rendons bien compte - sont plutôt politiques. Si je me rapporte - M. Altermatt me suit d'ailleurs dans l'évolution des dépenses de cette rubrique, et nous avons souvent des entretiens à ce sujet -, à la réponse qu'a donnée le Conseil d'Etat à la question de notre ancien collègue M. Laurent Thévoz, on voit bien que si le Conseil d'Etat est prêt, comme à Morat, à soutenir des projets au niveau du CO, il l'est beaucoup moins au niveau de l'école primaire. M. Altermatt m'avait suggéré de prendre contact avec l'Institut du plurilinguisme et l'Institut du droit comparé, ce que j'ai fait. La conclusion est qu'il faut absolument former un groupe de travail pour voir comment on peut mettre en place maintenant ces classes bilingues. C'est vraiment un travail politique. Je n'arrive pas encore dépenser ces 35'000 francs, mais ça viendra, parce que c'est comme un effet boule de neige. Peu à peu, il y aura de plus en plus de projets. Pour l'instant, avec les 35'000 francs que l'on a inscrit au budget cela suffit. Le reste sera du travail politique et je m'engage à le faire dès l'année prochaine.

Le Président. M. Vincent Pfister, maintenez-vous votre amendement?

Pfister Vincent (CG-PCS). Oui.

Le Président. M. Claudio Rugo, maintenez-vous votre amendement?

Rugo Claudio (--). Oui.

Le Président. Nous allons opposer ces deux amendements qui traitent de la même rubrique. Il s'agit de soustraire de 50'000 francs la rubrique 100.436.10 "Honoraires récupérés". La proposition de M. V. Pfister est de les allouer à la rubrique 259.365.00 "Action d'entraide" (30'000 francs de plus) et à la rubrique 820.311.00 "Achat d'œuvres d'art" (20'000 francs de plus). La proposition de M. C. Rugo de les allouer à la rubrique 322.301.00 "Traitements" des activités culturelles (30'000 francs de plus) et à la rubrique 820.311.00 "Achat d'œuvre d'art" (20'000 francs de plus).

Vote sur la rubrique 100.436.20 "Indemnités fixes récupérées"

Vote 1

Opposé à l'amendement de M. Claudio Rugo de diminuer les recettes de la rubrique de 50'000 francs et de les allouer aux rubriques 322.301.00 (30'000 francs) et 820.311.00 (20'000 francs), l'amendement de M. Vincent Pfister de diminuer les recettes de la rubrique de 50'000 francs et de les allouer aux rubriques 259.365.00 (30'000 francs) et 820.311.00 (20'000 francs) l'emporte par 25 voix contre 6 et 43 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement de M. Vincent Pfister (contre l'amendement de M. Claudio Rugo): 25 Abate Vincenzo (Verts), Bourgarel Gilles (Verts), Collaud Oliver (Verts), Garghentini Python Giovanna (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts)

Ont voté contre l'amendement de M. Vincent Pfister (en faveur de l'amendement de M. Claudio Rugo): 6 Altermatt Bernhard (DC/vl), Bugnon Marc (DC/vl), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gremaud Claude (UDC), Rugo Claudio (--)

Se sont abstenus: 43 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Jacquat Vincent (PLR), Khmel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Métrailler Jean-Jacques (--), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémarc Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauer Jean-Pierre (PLR)

Vote 2

Opposée à l'amendement de M. Vincent Pfister de diminuer les recettes de la rubrique de 50'000 francs et de les allouer aux rubriques 259.365.00 (30'000 francs) et 820.311.00 (20'000 francs), la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 62 voix contre 12 et 0 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. Vincent Pfister): 62: Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Garghenti Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté en faveur de l'amendement de M. Vincent Pfister (contre la proposition du Conseil communal): 12: Abate Vincenzo (Verts), Collaud Oliver (Verts), Graden Lise-Marie (PS), Ingold François (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Vorlet Philippe (PS)

Se sont abstenus: 0

Le Président. M. B. Altermatt, pouvez-vous formuler comment vous voulez procéder à vos trois amendements suivants. Les maintenez-vous?

Altermatt Bernhard (DC/vl). Je maintiens mon amendement premier. S'il devait être refusé, il y aura le deuxième à hauteur de 35'000 francs. Je remercie d'ailleurs la Directrice des Ecoles d'avoir remis les dépenses non effectuées au budget. J'aimerais les doubler. M. le Syndic voyait ceci comme une sollicitation imprévue arrivant en fin d'année.

Le Président. M. Altermatt vous pouvez spécifier quel amendement vous voudriez en premier.

Altermatt Bernhard (DC/vl). D'abord celui visant à retirer 20'000 francs du poste 100.318.02 "Projets de cohésion sociale"

Vote sur la rubrique 100.318.02 "Projets de cohésion sociale"

Vote

Opposée à l'amendement de M. Bernhard Altermatt de diminuer de 20'000 francs le montant destiné aux projets de cohésion sociale et d'allouer ledit montant au poste 300.318.10 "Projet bilinguisme", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 51 voix contre 18 et 5 absentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. Bernhard Altermatt): 51 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Gander Daniel (UDC), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. Bernhard Altermatt): 18 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC/vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC/vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), de Reyff Charles (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Giller Christophe (UDC), Jacquat Vincent (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Thiémarc Cécile (DC/vl), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 5 Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Gapany Joël (DC/vl), Hemmer Benoît (DC/vl), Odermatt Tina (PS)

Le Président. M. B. Altermatt, maintenez-vous votre deuxième amendement?

Altermatt Bernhard (DC/vl). Non, nous passons directement au troisième, c'est à dire prélever les 35'000 francs en entier sur le poste 100.319.10 "Dépenses non spécifiées".

Vote sur la rubrique 100.319.10 "Dépenses non spécifiées"

Vote

Opposée à l'amendement de M. Bernhard Altermatt de diminuer de 35'000 francs la rubrique citée en titre et d'allouer ledit montant au poste 300.318.10 "Projet bilinguisme", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 51 voix contre 19 et 4 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. Bernhard Altermatt): 51 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Odermatt Tina (PS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. Bernhard Altermatt): 19 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC/vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC/vl), Casazza Raphaël (PLR), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Giller Christophe (UDC), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Kilde Gisela (DC/vl), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Rück Valérie (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), Weibel Rainer (Verts)

Se sont abstenus: 4 Ayer Caroline (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Gapany Joël (DC/vl)

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

II. FINANCES (pages 6 à 9)

Rugo Claudio (--). J'ai une remarque concernant le vote. Il y avait un problème technique car on ne voyait pas ce que les membres de l'assemblée ont voté.

Le Président. Je vous invite donc à lire le procès-verbal de la séance.

Le point ci-après donne lieu à discussion:

259.365.00 Actions d'entraide (Fr. 20'000,00)

Page Maurice (CG-PCS). Le CG-PCS - comme vient de lui être suggéré par le Conseil communal et par M. E. Moussa - fait une autre proposition pour pouvoir augmenter la rubrique 259.365.00 "Actions d'entraide". Je crois qu'il a été dit tout à l'heure à quoi elles servent exactement. Il n'est pas nécessaire de répéter l'argumentation.

Je voudrais simplement dire que 1,20 franc par habitant, ce n'est quand même pas énorme et je ne peux qu'encourager le Conseil général à suivre cette proposition. Aussi, je propose d'augmenter cette rubrique à 50'000 francs, donc d'y ajouter 30'000 francs, et de diminuer de 30'000 francs la rubrique 401.434.00 "Produit des parcomètres". Les recettes de ce poste se montent à 5'050'000 francs et passeraient à 5'020'000 francs. Je vous rappelle aussi, à ce propos, qu'il y avait naguère, pour les plus anciens, un parcomètre doré en ville de Fribourg. Un parcomètre social dont la recette

était affectée à des buts et à des œuvres sociales. Je pense que c'est tout à fait légitime aussi d'augmenter ce montant à ce niveau-là. Evidemment que ça peut être plus ou ça peut être moins. La recette des parcomètres n'est pas prévisible en détail, mais je crois quand même que ces 30'000 francs pourront être très utiles pour les bénéficiaires.

Jacquat Vincent (PLR). On a eu la même intervention l'année passée. J'avais dit exactement la même chose, c'est-à-dire qu'on fait de la cosmétique comptable. On a dans le budget un produit des parcomètres purement fictif, parce que l'on ne peut pas prévoir les rentrées des parcomètres. Si personne ne vient se parquer à Fribourg, ce poste budgétaire sera à zéro. Si nous commençons simplement à réduire ces rentrées pour les mettre ailleurs, où l'argent sera automatiquement dépensé, nous prenons un certain risque dans le budget. Je trouve cette manière de faire, en terme de politique financière, totalement déplaisante et je vous invite à refuser cette proposition.

Page Maurice (CG-PCS). Juste pour redire encore un chiffre qui a été dit tout à l'heure, 50'000 francs c'est 20 centimes pour 1'000 francs sur le budget. Je crois vraiment qu'on n'est pas du tout en train de mettre en danger le budget de la Ville.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Certes, la proposition de M. M. Page est raisonnable et, sur le principe, je n'y vois pas d'inconvénients. Néanmoins, comme l'a très justement dit le M. le Conseiller général V. Jacquat, augmenter la rubrique 401.434.00 "Produit des parcomètres" de 30'000 francs, c'est du pur arbitraire. A mon avis, ce n'est pas de l'orthodoxie financière et, à ce titre, je ne peux qu'inviter le Conseil général à refuser cette proposition. Je ne peux qu'inciter M. M. Page de trouver une autre rubrique.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. J'aimerais ajouter, à titre de transparence, que M. M. Page est Président de Fribourg-Solidaire, fédération qui est subventionnée pour la moitié de ce montant-là. Je me vois dans l'obligation de le dire et il n'est pas du tout assuré à M. Page que nous attribuons cette augmentation à Fribourg-Solidaire; c'est possible, mais évidemment pas assuré. Je me joins à mon collègue car, en effet, nous avons du côté des recettes des hypothèses de planification. C'est un jeu fin entre les différentes hypothèses. Je vous recommande de ne surtout pas toucher à ce montant, qui est dans un ensemble d'hypothèses de planification.

Le Président. M. M. Page maintenez-vous votre amendement?

Page Maurice (CG-PCS). Je maintiens mon amendement et je réponds que les 450'000 francs d'augmentation des recettes des parcomètres que l'on a évalués sont aussi purement putatifs. Il s'agit aussi d'une estimation tout à fait globale et générale et on n'en sait pas grand-chose. De quel côté est la meilleure bonne foi? Je ne le sais pas.

Sacerdoti Alexandre (DC/vl). Je voulais simplement dire que la rubrique des parcomètres n'était pas si putative que ça, parce que nous allons augmenter les parcomètres en Basse-Ville et au Schoenberg. Aussi, le calcul qui a été fait - puisque nous l'avons fait et nous l'avons revu avec la Direction de la Police locale et de la Mobilité - ne sort pas du chapeau. C'est un calcul qui est basé sur une moyenne des années précédentes et sur l'augmentation du nombre de parcomètres en Basse-Ville et au Schoenberg.

Le Président. Nous allons donc voter sur cet amendement.

Rubrique 259.365.00 "Actions d'entraide"

Vote

Opposée à l'amendement de M. Maurice Page demandant l'augmentation de la rubrique 259.365.00 "Actions d'entraide" d'un montant de 30'000 francs et de la compenser par la diminution de la rubrique 401.434.00 "Produit des parcomètres, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 51 voix contre 14 et 9 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. Maurice Page): 51 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Gremaud Claude (UDC), Hemmer Benoît (DC/vl), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauer Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. Maurice Page): 14 Abate Vincenzo (Verts), Garghentini Python Giovanna (PS), Graden Lise-Marie (PS), Hayoz Jérôme (PS), Ingold François (Verts), Kuhn Martin (PS), Miche François (PS), Müller Christine (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (--)

Se sont abstenus: 9 Bourrier Hervé (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Collaud Oliver (Verts), Grandjean Alexandre (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Moussa Elias (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS)

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

III. ECOLES (pages 10 à 19)

Parpan Mario (CG-PCS). Je me permets de partager quelques réflexions concernant le budget des Ecoles et je fais cela aussi en tant que membre du comité de "Schule und Elternhaus" qui représente les parents du côté alémanique auprès des autorités politiques de la Ville et aussi du canton.

Zuerst möchte ich dem Gemeinderat und Ihnen, geschätzte Kolleginnen und Kollegen ganz herzlich danken. Danken für die grossen Investitionen in neue Schulhäuser und neue Plätze im Bereich der ausserschulischen Betreuung. Sowohl in der vergangenen Legislatur, wie in den ersten Sitzungen der neuen Legislatur, haben sich alle Parteien klar hinter die grossen, aber notwendigen Investitionen gestellt. Wie der Gemeinderat selber festhält, ist das Volumen dieser Investitionen auf Versäumnisse in der Vergangenheit zurückzuführen. Wer nicht investiert, belastet die zukünftige Generation letztlich nicht minder, als wer Schulden macht. Die viel zitierte Steuererhöhung war in diesem Sinne sicher eine richtige Entscheidung. Ich begrüsse auch die vorgesehene Bildung von Reserven in der Höhe von einer Million Franken für die Schulgebäude, welche durch sinkende Ausgaben und steigende Einnahmen im Bereich Schulen nahezu kompensiert wird.

Ainsi, dans le chapitre Ecoles, le budget de la Ville présente, comparativement au budget 2016, une diminution des dépenses d'environ 600'000 francs et une augmentation des recettes de plus de 312'000 francs. Je suppose que la grande partie de ces économies découle de la nouvelle loi scolaire qui redéfinit la répartition des charges entre le canton et les communes. Je souhaiterais obtenir davantage d'informations sur les conséquences financières de la loi scolaire.

Eine weitere Frage, die die Eltern der Schulkinder sehr beschäftigt und auch immer wieder zu grosser Verärgerung führt und geführt hat, sind die mangelnden Plätze in der ausserschulischen Betreuung. Der Gemeinderat schlägt eine Erhöhung von 6,4 Vollzeitstellen vor. So klar wir diese Erhöhung begrüßen, so gross sind unsere Zweifel, dass damit ein ausreichendes Betreuungsangebot gewährleistet werden kann. Wir hätten es begrüsst, wenn der Gemeinderat in dieser Angelegenheit nicht nur den halben Weg gegangen wäre und dem Personalmangel im Bereich ausserschulische Betreuung, ganz Abhilfe geschaffen hätte. Angesichts der doch bescheidenen Löhne des Betreuungspersonals wären die entsprechenden Kosten sicher verkraftbar gewesen. So aber befürchte ich, dass wir im kommenden Herbst wieder ähnlich schlechte Presse, in Bezug auf die ausserschulische Betreuung haben werden, wie vor ein paar Monaten.

Le point ci-après donne lieu à discussion:

322 Activités culturelles

Rugo Claudio (--). Il y a un budget qui m'intéresse particulièrement, c'est celui des activités culturelles, nommé petits artistes. J'aimerais avoir plus d'informations sur les postes 322.315.00 "Réparations instruments" (200 francs) et 322.317.10 "Frais de réception artistes" (500 francs).

J'aimerais faire une autre remarque. Pour un budget où les traitements indiqués à la rubrique 322.301.00 se montent à 389'841,40 francs, on a une participation à la caisse de prévoyance de 9'588 francs. Est-ce dans les normes 9'000 francs par rapport à 300'000 francs? J'aimerais des explications. Je souhaiterais que l'on me donne des informations au sujet de la rubrique 322.390.05 "Recapitalisation Caisse de prévoyance: imputation" pour un montant de 6'952 francs. Pour ma part, j'aimerais qu'une réserve soit faite. Malheureusement, l'amendement précédent n'a pas pu être fait mais j'aimerais que l'on puisse voter en toute connaissance de cause demain et par rapport au postulat que j'ai présenté, qui concerne ces chiffres-là. Par contre, je ne peux pas vous proposer de retirer un montant ailleurs. J'aimerais avoir plus d'explications. Demain on laissera le ... Est-ce que l'on peut prévoir que les instruments se cassent pour un montant de 200 francs ou bien comme ça ...

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Je vois que le métier de Conseiller et Conseillère communal-e est assez difficile parce qu'il n'est pas apprécié que l'on dépense trop, mais lorsqu'on présente des chiffres inférieurs au budget précédent, je constate que cela n'est pas apprécié non plus.

Je vais vous donner les explications pour les écoles. C'est assez simple parce que - comme l'a suggéré M. M. Parpan dans son intervention - si effectivement nous avons moins de dépenses, c'est à cause de la nouvelle loi scolaire, puisque la répartition entre l'Etat et les Communes se fait maintenant 50-50 et plus 65-35 ou 70-30, comme c'était le cas précédemment. Peut-être que ceux qui ont suivi les débats au Grand conseil se souviennent que le Conseil d'Etat voulait que la nouvelle loi scolaire - et c'est une répartition - entraîne une opération blanche. C'est-à-dire que l'Etat ne se retrouve pas à devoir payer plus qu'il ne payait avant, même avec cette nouvelle répartition. L'Etat avait demandé une bascule fiscale à peu près de 24 millions de francs. Le Grand Conseil l'a refusée. Ce qui fait que les 24 millions de francs, c'est l'Etat qui les a gardés. Le résultat est que maintenant nous avons des comptes qui sont nettement moins négatifs, les charges sont inférieures depuis la nouvelle loi scolaire. Voilà pour la répartition. De plus, nous avons demandé à ce que les frais d'enseignement soient pris en charge par l'Etat, ce qui n'était pas le cas auparavant. Voilà l'explication, ce n'est pas moi toute seule qui ai fait baisser ces charges.

En ce qui concerne les accueils extrascolaires, je sais et je l'ai bien compris, beaucoup de gens, de parents n'ont pas été contents du fait que plusieurs de leurs enfants n'ont pas pu être pris dans les accueils extrascolaires. Le côté positif est de voir combien les parents estiment la qualité des accueils extrascolaires, puisque tous les parents aimeraient pouvoir y mettre leurs enfants. C'est une bonne chose car si les accueils étaient moins bons je n'aurais peut-être pas ces problèmes-là. Pourquoi y a-t-il eu ces problèmes? Vous vous souvenez, avant que j'arrive au Conseil communal, il y avait peu de places dans les accueils extrascolaires. Une mes préoccupations initiales était d'agrandir les infrastructures des accueils. C'est ce que nous avons fait au Schoenberg, où nous avons doublé les infrastructures, de même qu'à la Vignettaz et au Jura. Malheureusement, nous n'avons pas pu suivre cet élan en termes de personnel. Ce qui fait qu'il y a des accueils où on a accueilli plus d'enfants qu'aillieurs. En effet, nous nous sommes dit: il y a plus de places donc nous allons prendre plus d'enfants, mais le personnel n'a pas suivi. Ainsi, nous sommes arrivés à un point de rupture vis-à-vis du personnel qui a demandé de réduire le nombre d'enfants si l'on n'augmentait pas le nombre de personnel. Une demande qui a été faite. D'après nos calculs, 12 EPT auraient été nécessaires pour pouvoir prendre autant d'enfants, voire augmenter. Quand je suis arrivée avec ma demande pour 12 nouveaux postes au Conseil communal, mes collègues m'ont dit: "Ecoutez, on verra cela dans le budget, mais Mme de Weck, il y a peu de chances que vous obteniez vos 12 places". Je peux tout à fait comprendre cela en considérant les autres demandes. Au final, j'ai engagé 4,2 EPT en contrat de droit privé pour assurer au moins un minimum de places. Ces 4,2 EPT ont été acceptés par le Conseil communal. Ce sont les nouveaux postes qui sont présents dans ce budget. A ceci s'ajoute les 1,6 EPT pour le futur Werkhof – dont le nombre de places va doubler -, ainsi qu'un 0,6 EPT pour une animatrice itinérante. Je crois que nous avons fait le maximum, en tenant compte aussi du personnel qui s'occupe des enfants. Il me serait effectivement très agréable de pouvoir augmenter les postes autant que je le désire, mais il y a quand même des contraintes budgétaires. Sachez que l'accueil extrascolaire est l'une des plus grandes préoccupations du Service des écoles et nous espérons bien que pour l'année prochaine le nombre de places va encore augmenter.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. J'apporte une petite précision technique. Ne sont pas à considérer les comptes 39 et 49, de manière générale dans l'ensemble du budget, car ils concernent des imputations internes. Aussi, merci de ne pas prendre ces comptes pour des propositions. Ce sont des postes répartis selon des clés de répartition, en l'occurrence, des EPT. La seule possibilité est de réviser les clés de répartition, ce que nous allons faire sur proposition de la Commission financière pour l'informatique. Merci à l'avenir de ne pas considérer ces comptes dans vos propositions.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Je m'excuse de n'avoir répondu à M. C. Rugo au sujet des activités culturelles. En ce qui concerne les postes 322.301.00 "Traitements", 322.303.00 "Cotisations assurances sociales", 322.304.00 "Contributions Caisse de prévoyance" et 322.390.05 "Recapitalisation Caisse de prévoyance: imputation", ce sont des chiffres qui sont donnés au Service des écoles par le Service du personnel. Le Service des écoles n'a aucune influence sur ces calculs qui sont faits pour tous les services de la même manière. Il n'y a pas de différence parce que nous sommes dans les activités culturelles. Par contre, en ce qui concerne les frais de réception et les réparations d'instruments, étant donné l'importance de ces postes, à savoir 200 francs et 500 francs, je dois dire que les questions ont été rares. Je n'ai donc pas pu me renseigner auprès de mon Chef de service pour pouvoir y répondre. Si vous tenez à avoir une explication plus précise, je demanderai à notre responsable des activités culturelles de vous donner les renseignements directement.

Rugo Claudio (--). Permettez-moi deux ou trois remarques. Conseiller général n'est pas un métier mais une action militante. Ma deuxième remarque concerne justement le fait que vous créez 4,6 EPT en contrat de droit privé. C'est typiquement une démarche faite dans le Service des écoles. Cela concerne le postulat de demain. Vous insistez. Pour moi, la Commune est une association collective et on ne devrait pas recourir aux contrats de droit privé. Ma troisième remarque est relative au fait que l'on ne peut pas vraiment demander des renseignements au Chef du service des écoles, parce que je crois qu'il n'est plus en capacité de les donner.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Pause

La séance est interrompue à 21.05 heures. Elle reprend à 21.23 heures.

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE (pages 20 à 25)

Pas d'observations. Adopté.

V. GENIE CIVIL (pages 26 à 35)

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je souhaite apporter une petite clarification concernant la rubrique 523.314.00 "Entretien par des tiers" (éclairage public) et 523.314.10 "Eclairage de Noël" (éclairage public). Les montants restent presque les mêmes. Dans la rubrique 523.314.10, nous avons, par souci de transparence, sorti l'éclairage de Noël et ceci, M. V. Pfister, non pas pour des ampoules mais pour le montage et le démontage de l'éclairage de Noël.

Le point ci-après donne lieu à discussion:

520.314.00 Entretien des chaussées et trottoirs (Fr. 150'000,00)

Wolhauer Jean-Pierre (PLR). J'aurais une remarque à faire relative à la rubrique 520.314.00 "Entretien des chaussées et trottoirs". J'aimerais attirer l'attention du Conseil communal sur l'état de dégradation des pavés à la rue Pierre-Aeby, ruelle de Notre-Dame et place de Notre-Dame. Il y a un bout de trottoir à la rue Pierre-Aeby, entre les bâtiments 1 et 3, le 3 appartenant à la Commune, qui n'a plus de pavage. J'ose espérer qu'il se trouvent encore quelques pavés dans un dépôt communal pour procéder à la réparation de ces quelques pavages manquants ou défectueux sur les secteurs précités. Les piétons vous en seront reconnaissants.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Vous avez peut-être remarqué que cette rubrique a connu un grand changement, diminuant de presque 600'000 francs. Ce n'est pas pour faire des économies, mais nous avons décidé au Conseil communal de placer dorénavant l'entretien des chaussées et des trottoirs dans les investissements. Dans les investissements, vous trouvez toutes les rues et les trottoirs pour lesquels sont prévus un assainissement et un entretien soutenu durant l'année 2017. Néanmoins, s'il y a des petites réparations à effectuer, n'hésitez pas à les signaler. Nous l'avons fait régulièrement ces derniers temps.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

VI. URBANISME ET ARCHITECTURE (pages 36 à 42)

Pas d'observations. Adopté.

VII. INFORMATIQUE (page43)

Altermatt Bernhard (DC/vl). J'ai une question à poser au Conseil communal qui pourra peut-être me renseigner sur un sujet qui ne touche pas spécifiquement ce chapitre, mais un point qui revient systématiquement dans chacun des chapitres: ces fameuses imputations pour du matériel informatique, c'est-à-dire le poste 390 mentionné tout à l'heure par le Directeur des Finances. Est-ce que le Conseil communal est en mesure de donner un chiffre global de la somme investie chaque année pour du matériel informatique par les divers services? De même, est-ce qu'une réflexion a été entreprise pour centraliser ce poste (l'acquisition, le renouvellement des programmes de hardware) de manière à gagner en efficacité? Est-ce qu'il y a une réflexion à cet égard?

Steiert Thierry, Syndic. Il est tout à fait possible de fournir un chiffre très précis, puisque ce chiffre se trouve justement en page 43, sur la dernière rubrique 700.490.15 "Informatique: imputations. Le chiffre global de toutes les imputations informatiques s'élève à 2'913'885,70 francs. Pour le reste, il est évident que tous les achats informatiques de hardware ou de logiciels sont centralisés, coordonnés et cogérés par le Service de l'informatique et que, quels que soient les services, y compris les écoles, tout passe par l'informatique. Donc il n'y a pas d'achat isolé qui serait effectué dans ce contexte-là.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

XIII. SERVICE DE LA CULTURE (pages 44 et 45)

Graden Lise-Marie (PS). M. le Directeur de la Culture, j'aurais une question à vous poser. J'aimerais que vous puissiez nous donner, à nous autres Conseillers généraux, deux ou trois informations sur le soutien que vous pourriez ou que vous allez apporter au Port de Fribourg dans sa nouvelle forme. Nous savons que l'équipe en place jusqu'à cette année ne le sera pas l'année prochaine, étant donné que la structure doit se modifier. Je sais que vous avez donné quelques informations à la Commission financière, mais plusieurs d'entre nous sont intéressés à avoir quelques informations. Ceci ne ressort pas directement d'une des rubriques, mais peut-être que vous pourriez déjà nous informer de deux ou trois points.

Rugo Claudio (--). La Commission culturelle de la Ville de Fribourg n'a pas été convoquée cette année. Les membres de l'équipe du Port de Fribourg ont été congédiés à la fin de cette année, sans autres, comme des malpropres. Pouvez-vous me donner un peu plus d'informations là-dessus?

Le point ci-après donne lieu à discussion:

821.365.10 Activités socio-culturelles

Jordan Marine (PS). J'ai une question concernant la rubrique 821.365.10 "Activités socio-culturelles", qui concerne principalement REPER, je crois. Je souhaiterais savoir si l'augmentation de la subvention demandée par REPER correspond à une prestation supplémentaire de cette association. J'aurais également aimé savoir si, en temps voulu, il sera possible d'obtenir des informations sur la nouvelle

convention qui sera négociée avec REPER et d'avoir, éventuellement dans le prochain budget, une rubrique REPER.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Concernant la première question au sujet du soutien au Port, nous sommes en possession du dossier et nous sommes actuellement en négociation avec les acteurs principaux concernés par le Port. J'ai donné la même réponse aux journalistes. J'aimerais que nous puissions continuer de négocier avec eux sans donner d'informations pour l'instant. Nous les avons déjà rencontrés et il s'agit de trouver un mode de fonctionnement commun.

Concernant la Commission culturelle, il est erroné de dire qu'elle n'a pas été convoquée cette année, puisqu'elle a siégé le 5 septembre. Les membres du présent Conseil faisant partie de cette commission pourront l'attester.

Concernant l'augmentation accordée à l'association REPER, là aussi nous allons renégocier la convention dans son ensemble l'année prochaine. C'est pour ça que nous avons cette augmentation prévisionnelle. Il s'agit d'une négociation que le Service de la culture mènera en collaboration avec la cohésion sociale. Là aussi, en l'état, je préfère que nous puissions négocier sereinement sans que des informations sans fondement ne soient pour l'instant dispensées.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

IX. SPORTS (pages 46 à 50)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

900.318.20 Etudes et projets (Administration)

Bugnon Marc (DC/vl). Ma question est relative à la rubrique 900.318.20 "Etudes et projets" qui budgète une charge de 30'000 francs. Cette position fait l'objet d'un bref commentaire en page 20 du Message qui nous apprend qu'un bureau spécialisé va être mandaté afin d'analyser l'organisation du Service des sports. Le coût de ce mandat étant budgété, quant à lui, à 20'000 francs. Le Message ajoute qu'un rapport doit être soumis au Conseil communal au cours du premier semestre 2017. Ce projet suscite quelques questions de la part du groupe DC/vl.

A notre connaissance, le Service des sports fonctionne bien et ne connaît pas de difficultés particulières. C'est un service qui fait preuve d'un dynamisme certain, qui sait innover et qui collabore efficacement avec les utilisateurs, notamment avec les clubs sportifs. De plus, ce Service ne regroupe qu'un nombre restreint de collaborateurs, moins de 20 sauf erreur de ma part, certes localisés sur plusieurs sites, mais sans que cela ne représente une difficulté majeure pour l'exécution de ses missions.

Dans ces conditions, le groupe DC/vl se demande quels sont les motifs qui obligent le Conseil communal à avoir recours à un consultant externe pour analyser l'organisation de ce service. Notre groupe estime qu'il revient avant tout au Conseiller communal qui se trouve à la tête du dicastère de procéder à une telle analyse s'il l'estime nécessaire. Le recours à de coûteux consultants externes ne doit prévaloir que dans des situations exceptionnelles, par exemple en cas de constatations de dysfonctionnements importants, si un grand nombre de collaborateurs est concerné ou si d'importantes modifications législatives ou réglementaires bouleversaient les tâches dudit Service. A la connais-

sance du groupe DC/vl, le Service des sports ne se trouve dans aucune de ces situations. Je prie le Conseil communal de nous livrer les explications nécessaires.

915.314.00 Entretien par des tiers (piscine du Levant)

Gex Jean-Noël (PLR). J'aimerais juste demander une précision sur la rubrique 915.314.00 "Entretien par des tiers" pour la piscine du Levant. En fonction des explications, je ferai quelques propositions.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. Je vais répondre, pour commencer, à M. M. Bugnon. Vous trouverez en lien à cette rubrique et à ces 30'000 francs - dont 20'000 seront utilisés comme vous l'avez dit justement à l'analyse de l'organisation du service - également quelques lignes dans le programme de législature qui dit: " *Préparer le futur du Service des sports est un objectif interne pour cette législature, en 2017 celui-ci fera l'objet d'une analyse menant à des propositions de réorganisation*". Il est vrai, comme vous l'avez bien dit, que ce service est éclaté. Le Chef de service travaille à l'Edilité, le Chef d'exploitation, sur le site de la patinoire, et le Directeur, en l'occurrence moi, à la Grand-Rue 37. Je ressens dans ce service une surcharge. Les collaboratrices et collaborateurs m'en parlent. Je suis en train d'essayer d'en analyser les raisons. J'ai le sentiment qu'un regard externe sur un service qui s'est petit à petit agrandi (halles de sports en plus, projet d'une piscine aux abattoirs et fusion) sera bénéfique. Il faut donner à ce Service la cohésion et la force d'être prêt pour la fusion. C'est pour cela que j'ai souhaité l'analyser avec une aide extérieure et que j'ai inscrit ces 20'000 francs au budget.

M. J.-N. Gex, la rubrique 915.314.00 concerne les frais d'entretien de réparations confiées à des maisons spécialisées. En l'occurrence, il s'agit du bâtiment de la piscine du Levant, qui date de 1972. La sous-toiture doit être assainie. Si j'ai bien tout ça en tête, cela concerne bel et bien d'entretiens effectués à la piscine du Levant.

Gex Jean-Noël (PLR). Effectivement, j'ai aussi vu ces 40'000 francs pour l'entretien par des tiers pour la sous-toiture. Or, nous allons investir ce soir ou demain 650'000 francs pour cette même sous-toiture. Je me demande s'il n'y a pas un double emploi. Je vais proposer que l'on supprime ces 40'000 francs. A ce titre, et pour répondre au vœu de M. L. Dietrich, j'annonce mes liens d'intérêts. Je suis Président des juniors du FC Central et, à ce titre, j'aimerais que l'on parle de la rubrique 911.490.50 "Service culturel: participation loyer Grabensaal" (vestiaires et terrains de football) où vous voyez en recettes un montant de 3'100 francs pour la location du terrain de foot du Grabensaal. Or, ces 3'100 francs, proviennent effectivement du FC Central, le seul club de la ville qui paye une location pour un terrain de foot. Je revendique, par principe d'égalité de traitement, en compensation des 40'000 francs que j'ai mentionnés tout à l'heure, la suppression de cette recette de 3'100 francs. Je rappellerai quand même que le FC Central représente 200 jeunes entre 5 et 20 ans, ainsi que des équipes actives. C'est donc un tout petit geste, mais encore une fois, c'est le seul club qui paie ça. J'aimerais ici aussi remercier le Service des sports de la Ville qui sait répondre aux besoins des petits clubs de la ville dans la faible mesure de ses moyens. Je ne souhaite pas supprimer ce montant de 40'000 francs, mais j'aimerais qu'on l'ajoute au poste 911.311.00 "Installations et équipements (achats)" (vestiaires et terrains de football). J'aimerais que l'on mette 10'000 francs pour l'achat de buts, pour l'achat de bandes de joueurs et je sais que le Service des sports a fait un effort pour le FC Central pour équiper les terrains. Si on a encore quelques demandes, je trouve que c'est important qu'il laisse ce petit budget. Le reste, les 26'900 francs, j'aimerais les mettre au poste 911.313.00 "Matériaux et fournitures (achat) (vestiaires et terrains de football)". Là aussi, j'invite les gens à venir voir dans quel état sont les vestiaires et les locaux de rangement. Nous avons déjà discuté avec le Service des sports, il

manque quand même cruellement de locaux, soit au Grabensaal. En outre, il est souhaitable de rénover les vestiaires. Je propose d'attribuer ces 40'000 francs aux rubriques mentionnées.

Schenker Claude (DC/vl). Suite aux brefs débats sur la rubrique 900.318.20 "Etudes et projets" (administration) et aux dépenses de 20'000 francs pour un audit, j'aurais simplement voulu inviter le Conseil communal à, si possible, ne pas dépenser cette somme. Je ne peux pas faire de proposition, et je ne le fais pas, mais j'estime effectivement qu'il appartient au Conseil communal de prendre ses responsabilités, de gérer son service, de voir s'il y a des problèmes et de les régler en interne. Cela ne me semble pas être une mission disproportionnée et constituerait une petite économie. Je regarderai aux comptes si le Conseil communal a considéré mon invitation.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. En fait, M. J.-N. Gex, je constate que vous aimeriez diminuer la rubrique 915.314.00 qui concerne la piscine du Levant, rubrique qui présentait 107'410,25 francs dans les comptes 2015. C'est donc une rubrique que nous avons régulièrement dans notre budget. Vous avez parlé de liens d'intérêts relatifs au FC Central, mais j'ai le sentiment aussi que vous avez également des liens d'intérêts avec un projet de piscine à Villars-sur-Glâne. Je me pose la question de savoir si vous n'auriez pas dû vous concentrer sur une autre rubrique. En ce qui concerne le Service des sports, je recommande au Conseil général de ne pas entrer en matière dans ces différentes rocares.

Jacquat Vincent (PLR). Il me semble que la question qui portait sur les finances n'a pas obtenu de réponse. M. J.-N. Gex a mentionné 40'000 francs qui sont prévus pour refaire la sous-toiture dans le budget de fonctionnement, mais il y a également dans le budget d'investissement un budget prévu pour la réfection de la sous-toiture. La question était: est-ce qu'il n'y a pas double emploi? Finalement, s'il y avait double emploi, pourquoi ne pas utiliser ces montants pour autre chose?

Gex Jean-Noël (PLR). Je ne vais pas rallonger le débat, M. V. Jacquat a très bien résumé la situation.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. Je réponds à la question. Non, ces montants ne font pas double emploi et on en a besoin pour la piscine du Levant.

Le Président. M. J.-N. Gex, maintenez-vous formellement votre amendement?

Gex Jean-Noël (PLR). Effectivement, je maintiens formellement cet amendement.

Rubriques

911.311.00 "Installations et équipements (achat) (Vestiaires et terrains de football)

911.313.00 "Matériaux et fournitures (achat) (Vestiaires et terrains de football)

911.490.50 "Service culturel: participation loyer Grabensaal)

915.314.00 "Entretien par des tiers" (Piscine du Levant)

Vote

Opposée à l'amendement de M. Jean-Noël Gex de diminuer les charges de la rubrique 915.314.00 de 40'000 francs, ainsi que les recettes de la rubrique 911.490.50 de 3'100 francs, et de les affecter à raison de 10'000 francs à la rubrique 911.311.00 et de 26'900 francs à la rubrique 911.313.00, la proposition budgétaire du Conseil communal est refusée par 42 voix contre 21 et 8 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. Jean-Noël Gex): 21 Allenspach Christoph (PS), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Gapany Joël (DC/vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Vonlanthen Marc (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. Jean-Noël Gex): 42 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC/vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Collaud Oliver (Verts), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Pfister Vincent (CG-PCS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémond Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 8 Atermatt Bernhard (DC/vl), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Jordan Marine (PS), Maeder Alain (DC/vl), Parpan Mario (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

N'ont pas voté: 2 Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Weibel Rainer (Verts)

Compte	Désignation	Ancien montant	Montant voté	Différence
911.311.00	Installations et équipements (achat) (Vestiaires et terrains de football)	12'000	22'000	10'000
911.313.00	Matériaux et fournitures (achat) (Vestiaires et terrains de football)	50'000	76'900	26'900
911.490.50	Service culturel: participation loyer Grabensaal)	3'100	0	3'100
915.314.00	Entretien par des tiers" (Piscine du Levant)	100'000	60'000	-40'000

Gex Jean-Noël (PLR). Je remercie le Conseil général pour cette action. Merci beaucoup!

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES (pages 51 à 53)

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je suis un petit peu emprunté, vu que le vote est déjà intervenu, parce que, dans l'intervalle nous avons fait quelques vérifications de notre côté sur ce montant de 40'000 francs. En fait, il se rapporte au contrat d'entretien de cette toiture, donc ce n'est pas une réfection unique. Je suis vraiment désolé de ne pas avoir pu intervenir à temps pour ce vote, mais vous venez d'accepter la suppression du contrat d'entretien de la toiture de la piscine du Levant. Je suis vraiment désolé.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. Vous rappelez-vous qu'il y a eu un drame à Uster avec un plafond qui s'était effondré? La piscine du Levant fait l'objet de contrôle et de soins chaque année pour garantir la sécurité. En enlevant ces montants, on prend le risque de ne plus faire ces contrôles.

Le Président. Merci pour ces précisions, mais nous avons déjà voté sur cet objet. Nous sommes au chapitre X "Institutions et assurances sociales".

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations; il est ainsi adopté.

XI. AIDE SOCIALE (pages 54 et 55)

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. Vu les remarques qui ont été faites lors de l'entrée en matière du budget, je me dois d'y répondre.

En préambule, je tiens à affirmer que le but du Service d'aide sociale n'est pas de réduire les prestations sociales, mais bien de fournir l'aide aux personnes qui y ont droit en application de la loi cantonale sur l'aide sociale (RSF 831.01). La politique du Service est la suivante: aider une personne qui vient à l'aide sociale à reprendre une vie normale le plus vite possible. C'est-à-dire, de retrouver par tous les moyens une place de travail. Comment le faisons-nous? Nous avons mis des moyens en place. Tout d'abord, nous avons mis en place un nouveau système, puisqu'un groupe d'assistants sociaux s'occupe de l'accueil des personnes et deux autres s'occupent des mesures d'insertion. En 2016, nous avons prescrit plus de 200 mesures d'insertion sociale et la charge des mesures d'insertion sociale passe de 800'000 francs à 1,4 million de francs. Le lien positif entre les mesures d'insertion et la sortie de l'aide sociale est démontré. Nous avons entendu un spécialiste de l'IDHEAP qui a fait une étude mandatée par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), concernant la révision de la loi sur l'aide sociale. Il a établi le lien direct entre le nombre de contrats de mesures d'insertion et le nombre de dossiers d'aide matériel qui se terminent. Si les charges sociales baissent, c'est que le budget se fait non pas au hasard, mais sur les comptes 2015 et ceux du premier semestre 2016.

Bien entendu, un budget reste une projection. C'est-à-dire qu'il suffirait que nous ayons 30 familles qui arrivent à l'aide sociale avec plusieurs enfants pour que des charges augmentent facilement entre 600 et 1 million de francs. Si des personnes viennent et qu'elles remplissent les conditions, nous octroierons l'aide sociale. Il n'y a pas de limitation à l'aide sociale parce que le budget prévoit tel montant. Nous augmenterons l'aide, nous payerons l'aide, nous annoncerons à la Commission financière que nous avons dépassé le budget et nous expliquerons pourquoi. Le nombre de bénéficiaires effectivement n'a pas changé, mais chaque cas demande une autre aide. Pour chaque cas, nous analysons la situation financière de la personne et nous évaluons l'aide qu'elle a droit de recevoir. Ce qui veut dire que vous pouvez avoir 1'000 personnes et payer 3 millions de francs, 1'000 personnes et payer 5 millions de francs, ou encore 1'000 personnes et payer 2 millions de francs. Ce n'est pas le nombre qui compte, mais la situation de chaque personne.

Une autre raison qui explique la baisse de l'aide sociale, c'est les normes édictées par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) qui entraînent des réductions de charges: réduction pour les familles monoparentales, réduction pour les familles nombreuses par exemple, réduction aussi pour le forfait pour les mesures d'insertion. Ce sont les subsides de réinsertion qui tombent. Tout ceci fait qu'effectivement le budget diminue, mais comme je vous le dis, l'aide sociale est toujours là pour ceux qui y ont droit.

Le présent chapitre n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

XII. CURATELLES D'ADULTES (page 56)

Pas d'observations. Adopté.

XIII. AGGLOMERATION (page 57)

Pas d'observations. Adopté.

COMPTES PAR NATURES

Pas d'observations. Adopté.

5. Examen du budget des investissements 2017 de la Commune – Message no 13

Discussion générale

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. J'ai déjà parlé des investissements dans mon message d'introduction, je ne reviens donc pas sur ce point.

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. Lors de la séance du 30 novembre 2016, la Commission financière a examiné avec attention l'ambitieux programme d'investissements de la Ville d'un montant global net, toutes catégories confondues, de près de 55'869'000 francs pour 2017. La Commission s'est tout particulièrement attardée sur les 49 propositions d'investissement en catégorie II pour un montant global de 25'354'000 francs. Comme les investissements en catégorie III seront présentés par Message au Conseil général, la Commission financière n'a pas discuté de ces investissements, se réservant pour l'année à venir.

En préambule, la Commission financière souhaite, comme elle l'a déjà mentionné les deux dernières années, que les intitulés des investissements soient correctement libellés. En effet, plusieurs intitulés du Message n° 13 ne mentionnent pas s'il s'agit d'une étude ou d'une réalisation. Même si la Commission financière ne remet pas en question la nécessité de tous ces investissements, elle aimerait quand même formuler les remarques suivantes:

1. La Commission financière estime que la grande quantité d'investissements relève de la volonté politique ambitieuse du Conseil communal et que cela démontre une vision politique tournée vers l'avenir, mais aussi une nécessité de rattraper le retard dans la construction de certaines infrastructures, scolaires notamment. Néanmoins, le monitoring des investissements et de leurs amortissements, mis en place par le Service des finances, devrait assurer un bon suivi de leur financement.
2. La Commission financière prend acte des règles de comptabilisation des investissements utilisées par le Conseil communal, c'est-à-dire qu'un achat est considéré comme un investissement

(et exige donc un amortissement) à partir d'un montant de 50'000 francs et doit être amorti durant l'exercice comptable. La Commission estime que cette manière de faire est tout à fait justifiée.

3. La Commission financière regrette que certains investissements importants présents en catégorie II soient insuffisamment développés. Sans attente littéraire particulière, les services de la Ville doivent malgré tout présenter au Conseil général des explications qui ne laissent aucun questionnement au niveau édilitaire et financier. Cependant, elle a conscience de l'énorme travail fourni ses derniers mois par les différents services, et en particulier les Services de l'édilité et de l'urbanisme pour l'élaboration de ce budget.

Lors de sa séance du 30 novembre 2016, la Commission financière a décidé de proposer au Conseil général trois modifications:

612.503.06 Ecole du Schoenberg 1 et 2: étude de faisabilité

La Commission financière propose de reporter cet investissement en catégorie III. Ce projet ne lui a pas paru être suffisamment mûr pour être proposé en catégorie II et estime qu'une réflexion de fond doit encore être menée. Un message en catégorie III devrait pouvoir répondre à toutes les interrogations de la Commission sur ce projet.

613.503.35 Gottéron 13: transformation en logements après Frima, études et travaux

La Commission financière propose de réduire le montant du crédit à 10% de sa valeur, soit à 135'000 francs, afin de financer l'étude du projet. Il a semblé à la Commission financière que le projet n'est pas assez abouti pour proposer, à ce stade de la réflexion, des travaux de rénovation.

620.501.59 Requalification et compartimentage du carrefour de Richemond. Agglo 3M.03.01 (A PA3)

La Commission financière propose de reporter cet investissement en catégorie III. Elle a estimé qu'il lui manquait encore des éléments pour se prononcer en toute connaissance de cause.

Avec ces remarques, la Commission financière a approuvé à l'unanimité le budget d'investissement de la Ville 2017, et invite le Conseil général à faire de même.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

La Commission de l'édilité a siégé à deux reprises, les 23 et 30 novembre 2016, afin de traiter des investissements édilitaires, de constructions et d'infrastructures en catégorie II. Je me dois malheureusement de préciser que certains préavis donnés par la Commission de l'édilité ce soir n'ont qu'une valeur relative. En effet, si 9 des 11 membres étaient présents à la séance du 23 novembre 2016, nous n'étions que 5 pour traiter de la deuxième partie des investissements, le 30 novembre 2016. Vous l'aurez compris, le quorum de 6 n'était pas atteint. Toutefois, les discussions ont été nourries et les questions posées aux représentants du Conseil communal et de l'Administration nombreuses. La minorité présente à la deuxième séance a formulé des avis, malgré tout, en toute bonne conscience. J'espère donc qu'au moment de l'examen de détail, je ne serai pas désavoué par la majorité absente et silencieuse du 30 novembre 2016.

Ceci étant dit, la Commission remercie les représentants du Conseil communal et de l'Administration pour le temps important consacré à échanger et répondre aux questions de la Commission.

Les investissements présentés en catégorie II sont nombreux et variés. La Commission s'est toutefois étonnée que certains d'entre eux, portant sur des objets conséquents et des sommes qui le sont tout autant, figurent de manière si brève dans ce paquet. Nous pensons en particulier à la transformation du bâtiment de Gottéron 13, à l'assainissement du stade Saint-Léonard ou encore à l'objet relatif au site des anciens Abattoirs.

De manière générale, la Commission de l'édilité salue les efforts considérables consentis par le Conseil communal et l'Administration afin d'inscrire à ce budget les objets les plus importants et les plus urgents. Les mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit sont menées tambour battant, afin de respecter le délai légal de 2018. Le programme de constructions scolaires est ambitieux mais indispensable et, enfin, l'adaptation des infrastructures à la loi sur les handicapés n'est pas oubliée. Nous tenons également à saluer les études menées dans le but de mieux connaître l'état de notre réseau routier afin de pouvoir planifier son entretien. Les routes ont souvent été présentées dans cette enceinte comme une bombe à retardement tant leur entretien était réduit au strict minimum. Aujourd'hui, la démonstration est faite que le sujet est pris très au sérieux. Le rattrapage est nécessaire, bien qu'il va coûter très cher, si l'on en croit la planification financière arrêtée par le Conseil communal qui aura des effets positifs pour l'avenir.

Au final, la Commission de l'édilité va proposer au Conseil général trois modifications dans la liste des objets soumis:

612.503.06 Ecole du Schoenberg 1 et 2: étude de faisabilité

Nous rejoignons, pour cet objet, la Commission financière. Par contre, nous avons une proposition différente puisque nous souhaitons réduire le montant proposé de 580'000 francs à 110'000 francs, maintenant ainsi les fonds nécessaires à l'étude de faisabilité et donc de reporter en catégorie III la somme de 470'000 francs, prévue pour lancer le processus de mise en concurrence.

613.503.35 Gottéron 13: transformation en logements après Frima, études et travaux

La Commission de l'édilité rejoint entièrement la proposition faite par la Commission financière.

Je reviendrai avec plus d'explications sur les motivations de la Commission lors de l'examen de détail.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Les interventions concernent avant tout des postes particuliers, je vous propose donc de les discuter dans la discussion de détail de chacun des investissements concernés.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. En préambule, j'aimerais apporter des précisions par rapport à tous les investissements placés en catégorie II.

Tout d'abord, j'aimerais vous expliquer la ligne conductrice choisie par le Conseil communal pour le placement d'un investissement en catégorie II. Un des critères pour qu'un investissement soit placé en catégorie II est la tenue de délais restreints. Pour les écoles, les délais étaient tellement courts, de sorte que le Conseil communal a estimé qu'en plaçant les investissements en catégorie III, il ne pourrait pas assurer les réalisations à temps.

Le deuxième critère est lié à l'urgence de besoins en locaux, à l'instar de l'investissement relatif à l'Hôpital des Bourgeois. Vous avez le droit de demander à ce que les études et travaux soient repor-

tés en catégorie III, mais cela retarderait la nouvelle affectation si urgemment demandée par le Service de l'aide sociale.

Le troisième critère concerne la rentabilité, notamment celle du bâtiment Gottéron 13. La perspective d'une transformation et de travaux a orienté le Conseil communal vers un placement de cet investissement en catégorie II, de manière à rentabiliser ceci le plus rapidement possible.

Ensuite, j'aimerais m'excuser pour toutes les abréviations présentes dans les textes. Je veux bien concevoir qu'il n'est pas évident de lire un texte tel que nous l'avons présenté. Nous tiendrons compte de cela l'année prochaine. Je suis consciente aussi que certains investissements ont été décrits de manière trop succincte. Nous avons eu des échanges à ce sujet avec les deux Commissions. Je les remercie, d'ailleurs, pour les discussions très fructueuses. Nous avons pu leur donner les compléments d'information souhaités.

Cependant, je peux comprendre et concevoir le fait que les membres du Conseil général souhaitent avoir davantage d'informations. Nous allons faire en sorte qu'ils en reçoivent suffisamment l'année prochaine.

Examen de détail

Aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est dès lors immédiatement procédé à l'examen de détail du budget des investissements 2017 de la Commune.

I. INSCRIPTION DES INVESTISSEMENTS DEJA DECIDES (CATEGORIE I)

1.	612.503.90	DOSF: construction d'un nouveau CO	Fr.	3'453'735
----	------------	------------------------------------	-----	-----------

Pas d'observations. Inscrit.

II. OCTROI ET INSCRIPTION DES INVESTISSEMENTS TRAITES AVEC LE BUDGET (CATEGORIE II)

1.	300.506.18	<u>Achat et renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2017</u> <u>(Fr. 500'000,00)</u>
----	------------	--

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de 500'000 francs pour l'achat et le renouvellement du mobilier scolaire et informatique.

Ont voté Oui: 68 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario

(CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 6 Gremaud Claude (UDC), Müller Christine (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Vonlanthen Marc (PS)

2. 420.506.29 Camion échelle 1 (1992) (1.3 M – subv. ECAB de 75%) (Fr. 325'000,00)

Discussion

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Une petite remarque: d'habitude, nous mettons le montant brut et ensuite on récupérait la subvention. Or, il y a un changement de fonctionnement. L'ECAB groupe les achats, elle fait en quelque sorte la banque. Nous avons donc à l'investissement que le montant net de 325'000 francs sur un montant d'environ 1'300'000 francs. Par contre, comme on m'avait posé la question, j'ai la réponse: on va activer la valeur totale de ce camion à notre bilan.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de 325'000 francs pour le remplacement du camion échelle de 1992.

Ont voté Oui: 72 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 2 Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

3. 420.506.30 PPS – extension réseau d'hydrantes 2017 (Fr. 100'000,00)

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de 100'000 francs pour l'installation de nouvelles bornes hydrantes.

Ont voté Oui: 71 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémarc Cécile (DC/vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 3 Müller Christine (PS), von Gunten Thomas C. (UDC), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

4. 430.501.11 Mesures d'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics sur les lignes urbaines 2017 (Fr. 100'000,00)

Discussion

Hayoz Jérôme (PS). Nous ne contestons pas cet investissement car il est clair que toutes les mesures visant à améliorer la vitesse commerciale des transports publics sont les bienvenues et nécessaires en ville de Fribourg. Cependant, nous émettons quand même une petite critique envers la stratégie des TPF concernant le futur des bus dans notre ville. Quand on parle de vitesse commerciale des transports publics, on parle aussi de la stratégie des transports publics. En ville de Fribourg, jusqu'à présent, nous avons toujours des bus à propulsion électrique, mieux connus sous la dénomination de trolleys. Ceux-ci étaient secondés par des bus diesel. Depuis un certain temps, nous avons l'impression que la Direction des TPF remet en question les trolleys. Si nous analysons plus profondément leur stratégie et leur planification, nous constatons que cette entreprise est en train de tout faire pour supprimer les trolleys en ville de Fribourg et pour les remplacer par des bus diesel ou des hybrides.

So sollen zum Beispiel nach den Bauarbeiten im Burgquartier die elektrischen Linien um die Kathedrale nicht mehr montiert werden. Dass dies während den Bauarbeiten notwendig ist, bestreitet niemand, aber danach stellen sich schon einige Fragen ob dann die TPF die elektrischen Bügel rauf und runter fahren will, vor und nach der Kathedrale und gleichzeitig möchte sich dann noch die Durchschnittsgeschwindigkeit der Busse erhöhen, das sehen wir eher weniger. Je n'y crois pas.

En ce moment, j'ai plutôt l'impression que le seul but des TPF est pour l'instant de se libérer des trolleys par le biais de la requalification du quartier du Bourg. Si la ligne 2 n'est plus desservie par des trolleys, la ligne la plus importante et la plus longue en propulsion électrique en ville de Fribourg, les autres lignes électriques seront aussi assez vite supprimées parce que sans la ligne 2, l'existence de trolleys en ville de Fribourg n'a plus de sens. Notre parlement a voté, à une large majorité, une réso-

lution pour le maintien des trolleys en ville de Fribourg. L'Agglomération de Fribourg a inscrit dans son plan d'agglomération III que les modes électriques ou écologiques seront à favoriser pour les transports publics dans l'agglomération. Si je comprends bien, cela revient à favoriser la propulsion électrique.

Die Hybridbusse, die immer wieder erwähnt werden und welche die TPF auch bestellen wollen, sind dabei eigentlich nur eine Mogelpackung. Hybridbusse sind eine ökologische Alternative auf den Linien, welche mit Dieselbussen betrieben werden, aber sicherlich nicht auf Linien mit Trolleys. Wer uns das erzählen will, ist ein Geschichtenerzähler, aber ein schlechter noch dazu.

Il faut intervenir auprès des TPF et leur expliquer encore une fois que la Ville de Fribourg et l'Agglomération défendent clairement la propulsion écologique, c'est-à-dire, pour l'instant, la propulsion électrique. Les trolleys sont écologiquement fiables. De plus, leur vitesse commerciale et leur confort sont largement supérieurs à ceux des bus diesel et hybrides. Le bruit des moteurs, nous n'en parlons même pas. Si les TPF ne changent pas leur stratégie par rapport à la question de la propulsion des bus, il faut bien réfléchir à d'autres interventions et monter la pression. Personnellement, je ne suis plus d'accord de payer et de ne rien avoir à dire. Pour cette raison, nous demandons au Conseil communal d'intervenir, au travers de son membre siégeant au Conseil d'administration des TPF, et de leur faire comprendre que le maintien de la propulsion électrique était une décision politique prise par le Conseil général de la Ville de Fribourg et l'Agglomération et que ces décisions politiques sont aussi contraignantes pour les TPF.

Rugo Claudio (--). Je remercie M. J. Hayoz d'avoir mis l'accent sur ce point-là et je constate qu'à chaque fois qu'il y a eu un postulat ou une proposition concernant les transports, ils étaient immédiatement refusés pour donner la compétence à l'Agglomération. Je pense que l'on devrait aussi biffer ces 100'000 francs, étant donné que cela devrait être plutôt du ressort de l'Agglomération et non pas du Conseil général.

Le Président. M. C. Rugo, si vous voulez faire un amendement, il vous faut le mettre par écrit.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je vais tout d'abord répondre à M. le Conseiller général C. Rugo qui vous propose de supprimer cette rubrique. Si on lit le Message, on s'aperçoit qu'actuellement quatre à six bus sont insérés à l'heure de pointe pour compenser les retards. Cela a un coût de 3 à 4 millions de francs. Lorsque nous passons en revue le budget de fonctionnement, on constate que 6 millions de francs sont mis par année dans les transports. Cette somme est contenue dans la facture de l'Agglo qui se monte à 8 millions de francs. La Ville de Fribourg a un intérêt évident d'investir dans l'amélioration de la vitesse commerciale parce que, d'une part, elle s'occupe du confort des usagers, mais elle bénéficie à terme d'un retour sur investissements. Aussi, je ne peux que vous encourager à soutenir et à voter ces 100'000 francs inscrits au budget.

Je reviens sur l'intervention du Conseiller général J. Hayoz. Oui le Conseil communal partage ses inquiétudes. M. J. Hayoz a probablement assez bien résumé une situation qui semble assez possible, si ce n'est probable. Il a également parlé de la ligne 2 qui nous fait soucis. En effet, une interruption de la ligne 2 pourrait certainement mettre en péril le trolleybus à Fribourg, de même que des travaux de suppression sur la ligne 1. Il a également parlé de bus hybrides. C'est vrai qu'on entend les TPF poindre ce choix. Choix qui, selon une étude mandatée par le Conseil général de la Chaux-de-Fonds, impliquant différents experts, dont notamment le Directeur des Transports publics genevois, un ex-

pert des Transports publics fribourgeois, serait à écarter d'office parce qu'en termes de consommation, cela n'apporte rien. Au contraire, dans une ville pentue cela n'apporterait rien d'autre que du bruit et une augmentation de la consommation. L'hybride est le choix à écarter, j'en conviens. Toutefois, le Conseil communal a le sentiment que c'est une option très sérieuse auprès des TPF. Pour ce qui est d'intervenir auprès de nos membres au Conseil d'administration des TPF, nous faisons ce que nous pouvons. Cependant, ils sont libres de décider ce qu'ils veulent. Je ne peux qu'encourager les différents postulants qui siègent à l'Agglomération d'insister, dans la mesure où c'est bel et bien à elle que reviendra la décision finale sur les modes de traction. J'en reviens à l'essentiel: je vous remercie de soutenir les 100'000 francs pour l'amélioration des mesures de la vitesse commerciale pour 2017.

Altermatt Bernhard (DC/vl). J'aimerais demander à mon collègue M. C. Rugo de retirer son amendement, malgré l'excitation de nos chers collègues du groupe PS, au sujet de l'électricité des bus. Mon cher collègue n'a tout simplement rien compris à la présente proposition. Nous avons voté une résolution, nous en rediscutons ce soir. Demain nous aurons l'honneur de transmettre un postulat qui touche à la même question. Ces objets n'ont jamais été refusés, ces objets en général étaient transmis facilement. Alors, non seulement je ne peux pas suivre son argumentation et en plus ça n'a strictement rien à voir avec ce qui est proposé ici, c'est-à-dire des mesures ont du sens. Alors veuillez s'il vous plaît de le retirer, merci.

Le Président. M. C. Rugo, je vous demande si formellement vous maintenez votre demande.

Rugo Claudio (--). Je demande à M. B. Altermatt de me respecter en tant que collègue par la parole et le choix des mots. Je fais entièrement confiance à l'ensemble du Conseil général pour prendre la bonne décision et je m'y conformerai. Je maintiens l'amendement.

Proposition d'amendement de M. Claudio Rugo de supprimer l'investissement 430.501.11

Ont voté contre la proposition de M. Claudio Rugo (en faveur de la proposition du Conseil communal): 65 Abate Vincenzo (Verts), Alenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétréy Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Thiémond Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC),

Ont voté pour la proposition de M. Claudio Rugo (contre la proposition du Conseil communal): 4 Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Page Maurice (CG-PCS), Rugo Claudio (--), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 3 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Gremaud Claude (UDC), Schnewwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

N'ont pas voté: 2 Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

C'est par 65 voix contre 4 et 3 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de 100'000 francs pour les mesures d'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics sur les lignes urbaines. .

5. 430.501.12 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école – piétons, deux roues, transports publics 2017 (Fr. 100'000,00)

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 69 voix contre 1 et 2 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de 100'000 francs pour les mesures de modération de trafic et de sécurité sur le chemin de l'école (piétons, deux-roues, transports publics).

Ont voté Oui: 69 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gapany Joël (DC/vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thié-mard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

A voté Non: 1 Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR)

Se sont abstenus: 2 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Gander Daniel (UDC)

N'ont pas voté: 2 Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

6. 430.506.19 Renouvellement d'installations lumineuses (Fr. 350'000,00)

Discussion

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Il est vrai que le titre adéquat de l'investissement n'est peut-être pas "renouvellement". Habituellement, nous avons des renouvellements, mais, en l'occurrence, il s'agit plutôt d'un **remplacement** d'installations lumineuses. Ceci est assez bien expliqué dans le Message. Ce remplacement est dû à une construction d'un couloir de bus et d'une bande cyclable à la route de la Fonderie, laquelle va nécessiter des modifications très lourdes. Je dirais que 300'000 francs sur ces 350'000 francs concerneront cet endroit.

Vote

C'est par 70 voix contre 0 et 1 abstention que le Conseil général accepte le crédit de 350'000 francs pour le remplacement d'installations lumineuses.

Ont voté Oui: 70 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-

Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté Non: 0

S'est abstenue: 1 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR)

N'ont pas voté: 3 Müller Christine (PS), Rossie Carré Alexandra Maria (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

7. 510.506.01 Appareils pour atelier des Neigles: menuiserie (Fr. 110'000,00)

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 71 voix contre 0 et 1 abstention que le Conseil général accepte le crédit de 110'000 francs pour le remplacement des deux appareils pour l'atelier des Neigles.

Ont voté Oui: 71 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

S'est abstenu: 1 Papaux David (UDC)

N'ont pas voté: 2 Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

8. 520.501.11 Assainissement, réfection routes 2017 (Fr. 625'000,00)

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Keine besondere Bemerkung ausser die, dass dieser Betrag dieses Jahr eben in die Investitionen genommen wurde und aus dem Funktionsbudget herausgenommen wurde.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Ich habe eine Frage an den zuständigen Gemeinderat, resp. die Gemeinderätin. Es stehen hier deux approches différentes possible pour la réfection des routes. L'approche structurelle ne prend en considération que l'état structurel de la chaussée. Und der Zweite, kombiniert mit allen möglichen wichtigen Punkten, wie Präsenz von öffentlichem Verkehr usw. Was leider nicht drin steht, ist, welchen "Approche" ihre Dienste genau wählen. Ich würde mir natürlich wünschen, und ich hoffe Sie können das bejahen, dass immer "la deuxième approche" gewählt wird. Ich sehe nämlich in diesem Punkt zahlreiche grössere Strassen, auch Hauptstrassen, wo öffentlicher

Verkehr durchfährt. Dasselbe gilt für den Punkt 14, notre conseiller à transmis plusieurs fois des postulats qui demandaient que la réfection des routes soit pris en compte, que l'on prenne enfin le temps d'étudier l'attribution de l'espace et la répartition, pour améliorer les flux etc. J'ai l'impression malheureusement que ces dernières années on a tout simplement refait du revêtement, parce que c'était nécessaire et parce qu'on a voté ces investissements. Mais on n'a jamais pris le temps de réfléchir. Est-ce qu'il y a un changement de stratégie prévu ici et surtout, pour l'objet qu'on vote ce soir, est-ce que vous pouvez nous garantir que vous saisissez l'occasion de le faire?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. M. B. Altermatt je peux vous répondre de la manière suivante. Comme le titre le dit, il s'agit de la réfection des routes selon des indices d'état allant de I 0 à I 5. La réfection et l'assainissement des routes se font à chaque fois selon une estimation très précise. J'insiste sur le fait qu'il s'agit vraiment de la réfection des routes et non pas d'autres mesures de circulation ou autres. Il s'agit ici de refaire les routes, d'en boucher les trous et d'en améliorer leur état. Cette année, et pour l'année suivante aussi, cette rubrique est liée à la rubrique 520.501.14 "Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2017". Quand vous planifiez des mesures de protection contre le bruit, vous estimez évidemment à quel point la route, dans son ensemble, doit être assainie. C'est la raison pour laquelle ces deux rubriques sont étroitement liées. Le programme d'assainissement pour la protection contre le bruit se terminera en 2018. En revanche, les subventions courront jusqu'en 2019. A partir de 2018, la rubrique 520.501.11 "Assainissement, réfections routes" connaîtra une augmentation, comme cela est décrit à la page 33 du fascicule. Il est noté: "*à partir de l'année 2018, le budget nécessaire se chiffre à un montant de 1'750'000 francs*". Donc tout ça pour entretenir et maintenir les routes existantes.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Si j'ai bien compris, vous refaites mais vous ne changez rien du tout au niveau de votre stratégie. Il n'y a pas de réflexion par rapport ... Je vous appelle à refuser cet investissement.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je peux peut-être encore compléter ce que j'ai dit avant. Lorsqu'un chauffage à distance est mis en place, une partie des travaux concerne la réfection d'une route. Notre Service est attentif à l'ensemble des travaux sur voie publique qui se font en ville. Ce contrôle, que nous avons mon Chef de service et moi-même, permet d'éviter d'ouvrir ou d'assainir simultanément les routes d'un même quartier. Nous adaptons une cadence afin de perturber la circulation au minimum. Aussi, trois fois par année, en lien avec le chauffage à distance, nous nous coordonnons avec, par exemple, le Service des eaux et le Service informatique, plus globalement, avec tous les services concernés par des conduites souterraines pour coordonner les travaux. Parfois, les réunions concernent l'assainissement contre le bruit, parfois il s'agit d'ouvrir la route et de faire des mesures. Il arrive que nous devions gérer des situations imprévues, comme dernièrement à la route de Villars. Si vous avez le temps, je peux vous expliquer ce problème. Toutefois, je pense que cela ne concerne par le présent investissement.

Vote

C'est par 67 voix contre 3 et 2 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de 625'000 francs pour l'exécution des travaux d'entretien du réseau routier communal.

Ont voté Oui: 67 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC),

Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 3 Altermatt Bernhard (DC/vl), Bugnon Marc (DC/vl), Pfister Vincent (CG-PCS),

Se sont abstenus: 2 Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

N'ont pas voté: 2 Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

9. 520.501.12 Dangers naturels: assainissement falaises 2017 (Fr. 100'000,00)

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de 100'000 francs pour l'assainissement des falaises.

Ont voté Oui: 72 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 2 Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

10. 520.501.13 Loi sur les handicapés (Lhand) – Mise en conformité des arrêts TC 2017 (Fr. 150'000,00)

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. C'est en suivant une planification établie par le Service de la mobilité que le Service du génie civil procède à la réalisation de ces arrêts qui sont, selon la loi sur les handicapés, une obligation.

Vote

C'est par 69 voix contre 0 et 2 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de 150'000 francs pour la mise en conformité des arrêts de bus selon la loi sur les handicapés (Lhand).

Ont voté Oui: 69 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 2 Abate Vincenzo (Verts), Bourrier Hervé (PS)

N'ont pas voté: 2 Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

11. 520.501.14 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2017
(Fr. 1'500'000,00)

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. C'est un programme qui court jusqu'en 2018. Nous pouvons annoncer des mesures d'assainissement en 2018 pour toucher encore une subvention en 2019.

Allenspach Christoph (PS). J'aimerais vous rendre attentifs à un cas exemplaire où les travaux sont faits sans réflexion, sans coordination. Il s'agit du secteur du carrefour Bellevue jusqu'au giratoire Saint-Barthélemy. Ce n'est pas un secteur communal mais cantonal. Je n'ai rien contre ces surfaces phonoabsorbantes, mais le Canton ne recourt qu'à cela.

Depuis l'ouverture du pont de la Poya, il y a un énorme danger sur ce tronçon pour les cyclistes. Le Canton est au courant mais continue de goudronner, sans réflexion et sans consulter la Ville. Ce que l'on pourrait faire, par exemple, c'est de réintroduire la voie du bus qui a été supprimée subitement par l'Ingénieur cantonal, sans informer personne, ni la Ville, ni les TPF, ni le quartier, juste pour faire deux voies de transport individuel motorisé et pour accélérer la vitesse sur ce tronçon. Je ne vais pas faire une demande formelle de refus. Pour moi, il est clair que, les surfaces phonoabsorbantes sont importantes sur certains tronçons, mais je prie le Conseil communal de prendre contact avec l'Ingénieur cantonal, qui ne répond pas aux lettres, afin de le rendre attentif à ce problème et peut-être trouver une solution pour modifier ces travaux et pour améliorer la situation de ce tronçon.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Le Canton a délégué au Conseil communal la compétence de gérer cette route, même si c'est une route du Canton. Le Conseil communal pourrait être accusé de priver la Commune de subsides importants relatifs à ces mesures d'assainissement, même sur ce court trajet. Les propos de M. C. Allenspach sont sûrement valables. Par contre, ce n'est

pas par le biais du génie civil qu'on pourra agir, mais par celui de la Mobilité, ou encore par une intervention au Parlement cantonal.

Vote

C'est par 68 voix contre 1 et 1 abstention que le Conseil général accepte le crédit de 1'500'000 francs pour des mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit.

Ont voté Oui: 68 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauer Jean-Pierre (PLR)

A voté Non: 1 Altermatt Bernhard (DC/vl)

S'est abstenu: 1 Pfister Vincent (CG-PCS)

N'ont pas voté: 4 Garghentini Python Giovanna (PS), Marchioni Pierre (UDC), Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

12. 520.501.15 Mur des Neigles (Fr. 250'000,00)

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Keine besonderen Bemerkungen ausser, dass diese Mauer schon in Planung seit über drei Jahre hinweg war und dies nun die letzte Tranche betrifft. Diese Arbeiten werden zu 25% vom Bund subventioniert.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de 250'000 francs pour la troisième étape des travaux d'entretien et de restauration du mur des Neigles.

Ont voté Oui: 71 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauer Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 3 Garghentini Python Giovanna (PS), Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

13. 520.501.16 Mur route des Forgerons (Fr. 500'000,00)

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. C'est une rallonge d'un montant de 500'000 francs que nous demandons. Vous avez tous pu lire dans les journaux les difficultés que nous avons rencontrées avec ce mur à la route des Forgerons. Cette rallonge nous aiderait à remettre en conformité le mur existant durant l'année prochaine.

Bourgarel Gilles (Verts). J'ajouterais qu'avec ce crédit, il faut absolument entreprendre des mesures urgentes pour conforter la voûte, qui se trouve sous la fontaine de la Fidélité, à proximité du mur effondré. Les pierres qui reçoivent les retombées de cette voûte, à son extrémité, manquent déjà. Elles sont tombées, sans lien avec l'effondrement du mur, et le parapet a tendance à s'éloigner de la fontaine c'est-à-dire à s'éverser dans la vallée de Gottéron. Il faudrait dès lors profiter de la mise en chantier pour réaliser des consolidations urgentes simultanément dans ce secteur, afin d'éviter une seconde mise en chantier.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. M. G. Bourgarel m'a déjà rendue attentive à ce sujet et nous l'avons constaté nous-mêmes. Nous avons un montant dans le budget de fonctionnement spécifiquement dédié aux fontaines. Nous avons augmenté cette rubrique de 10'000 francs et nous allons nous occuper de ces fontaines durant toute cette législature. Nous avons rénové la fontaine du Sauvage, qui se situe au pied du Funiculaire, et nous allons nous occuper prochainement de la fontaine dont M. G. Bourgarel nous parle.

Bourgarel Gilles (Verts). Je tiens juste à préciser qu'il ne s'agit pas de la fontaine, mais bien de la voûte qui la soutient et sous laquelle passe le Gottéron lui-même. Je parle du mur côté rue des Forgerons, qui reçoit la retombée de la voûte, donc en prolongement du mur effondré. Il ne s'agit pas de la fontaine elle-même.

Le Président. Je vous remercie pour ces précisions.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de 500'000 francs pour la reconstruction de la partie effondrée du mur.

Ont voté Oui: 71 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS),

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 3 Garghentini Python Giovanna (PS), Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

14. 520.501.17 Ouvrage d'art: pont de Zaehringen (Fr. 50'000,00)

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de 50'000 francs pour l'étude permettant d'actualiser les connaissances de la structure porteuse du pont et les coûts liés au groupe de travail traitant la thématique des suicides.

Ont voté Oui: 70 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétréy Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 4 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Garghentini Python Giovanna (PS), Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

15. 520.501.18. Ouvrage d'art: pont des Neigles (Fr. 50'000,00)

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de 50'000 francs pour l'étude déterminant les travaux nécessaires et leurs coûts prévisibles.

Ont voté Oui: 71 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS),

Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétréy Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 3 Garghentini Python Giovanna (PS), Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

16. 520.506.17 Saleuses / remplacement 2017 (Fr. 50'000,00)

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 70 voix contre 0 et 1 abstention que le Conseil général accepte le crédit de 50'000 francs pour l'achat d'une épandeuse de remplacement.

Ont voté Oui: 70 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétréy Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

S'est abstenu: 1 Collaud Oliver (Verts)

N'ont pas voté: 3 Garghentini Python Giovanna (PS), Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

17. 520.506.18 Véhicules / remplacements 2017 (Fr. 290'000,00)

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. La Commission financière nous a rendu attentifs au fait que l'on pourrait s'orienter vers des véhicules électriques. Je veux bien m'engager à étudier chaque cas pour lesquels l'alternative électrique serait possible.

Vote

C'est par 68 voix contre 2 et 1 abstention que le Conseil général accepte le crédit de 290'000 francs pour l'achat d'une camionnette de voirie de 3,5 tonnes (90'000 francs), d'un camion à deux essieux de 7,5 tonnes (160'000 francs) et d'une voiture de voirie (40'000 francs).

Ont voté Oui: 68 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 2 Abate Vincenzo (Verts), Collaud Oliver (Verts)

S'est abstenue: 1 Menétray Fabienne (Verts)

N'ont pas voté: 3 Garghentini Python Giovanna (PS), Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

18. 532.501.46 Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement (Fr. 2'000'000,00)

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 70 voix contre 0 et 1 abstention que le Conseil général accepte le crédit de 2 millions de francs pour l'étude et les travaux liés à l'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux usées.

Ont voté Oui: 70 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

S'est abstenu: 1 Bourrier Hervé (PS)

N'ont pas voté: 3 Garghentini Python Giovanna (PS), Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

19. 611.503.26 Assainissements énergétiques des bâtiments communaux: système de chauffage et enveloppe 2017, études et travaux (Fr. 550'000,00)

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. C'est un investissement que vous trouverez tout au long de la législature. Il comprend également un poste de travail, un ingénieur en CVS, c'est-à-dire chauffage, ventilation et sanitaire. Cet ingénieur contribuera à l'assainissement énergétique des bâtiments dont la Ville est propriétaire. J'ai envie de répondre à M. P. Marchioni que c'est un montant qui n'est pas anodin, car il démontre vraiment la volonté du Conseil communal d'aller de l'avant pour toutes les questions énergétiques. La question des panneaux solaires devra sûrement aussi être étudiée dans ce cadre-là. Autrement, cette thématique sera prise en charge par la nouvelle personne qui s'occupera du développement durable. Pour le reste, vous avez vu que ne figurent que les investissements de cette année. Cette nouvelle personne que nous engagerons devra établir une planification jusqu'à la fin de la législature.

Concernant la question de M. O. Collaud qui était de savoir si, en interne, nous ne pourrions pas essayer d'épargner un peu d'énergie. Je peux vous dire que les collaborateurs s'efforcent quotidiennement à économiser de l'énergie, par exemple, en utilisant moins la photocopieuse. Si les chiffres augmentent c'est parce qu'il y a plus de collaborateurs; ce n'est pas parce qu'ils font plus de photocopies. En outre, le programme Cité de l'énergie sera développé durant cette législature et engendrera également des économies induites par un changement des comportements des collaborateurs. En tout cas, je l'espère.

Allenspach Christoph (PS). Je crois qu'il vaut quand même la peine de souligner que c'est la première fois qu'il y a des mesures d'une telle importance pour les assainissements énergétiques des bâtiments. Cela a été demandé par tous les groupes depuis longtemps. Je me réjouis donc qu'il y ait maintenant cette démarche pour toute la législature. Je tiens juste à remercier le Conseil communal pour ce changement de politique dans le domaine de l'énergie.

Rugo Claudio (--). A ma connaissance, ce poste existait déjà auparavant, étant donné que je connais seulement le surnom de la personne qui s'occupait de l'assainissement énergétique. Il s'appelle "Wiso" et vit en Basse-Ville.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Je n'ai rien à ajouter. Je ne connais pas ce M. "Wiso". Vous pouvez bien m'organiser un rendez-vous avec lui si vous voulez. Par contre, je sais que nous avons M. Colautti. Cependant, il est l'intendant des bâtiments et il n'a pas encore les compétences pour s'occuper de l'assainissement énergétique de tous les bâtiments.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de 550'000 francs pour les études et les travaux liés aux assainissements énergétiques des bâtiments communaux.

Ont voté Oui: 69 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS),

Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémond Cécile (DC/vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 5 Moussa Elias (PS), Garghentini Python Giovanna (PS), Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), von Gunten Thomas C. (UDC)

20. 611.503.28 Sécurité nouvelles normes incendies, électricité 2017(Fr. 75'000,00)

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 70 voix contre 0 et 1 abstention que le Conseil général accepte le crédit de 75'000 francs pour la mise en conformité de bâtiments de la ville selon les nouvelles normes incendie.

Ont voté Oui: 70 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémond Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

S'est abstenu: 1 Bourrier Hervé (PS)

N'ont pas voté: 3 Garghentini Python Giovanna (PS), Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

21. 611.503.29 Hôpital des Bourgeois: études et travaux (Fr. 600'000,00)

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Ce montant figure en catégorie II parce qu'il y a une urgence. Les services sociaux ont besoin de locaux et pourraient profiter du départ de l'Auberge de jeunesse de l'Hôpital des Bourgeois.

Page Maurice (CG-PCS). Naturellement, je ne m'opposerai pas à ce crédit mais j'aimerais juste relever qu'on a là un exemple typique d'une explication plutôt sommaire et insuffisante. Il manque le détail qui nous est fourni par exemple au chapitre suivant ou au chapitre précédent. C'est quand

même un montant de 600'000 francs qui n'est pas tout à fait négligeable. Il serait dès lors appréciable d'avoir un minimum d'informations sur la nature de ces travaux.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je me suis déjà excusée pour ces explications un peu brèves. Les membres des deux Commissions ont eu les compléments et j'espère qu'ils les ont relayés dans les différents groupes.

Vote

C'est par 64 voix contre 0 et 7 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de 600'000 francs pour la finalisation du projet de relocalisation d'une partie des locaux du Service social et du Service des curatelles à l'ancien Hôpital des Bourgeois, ainsi que pour les travaux de transformation de l'Auberge de jeunesse.

Ont voté Oui: 64 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 7 Bugnon Marc (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Jacquat Vincent (PLR), Schenker Claude (DC/vl), Thiérmard Cécile (DC/vl), Weibel Rainer (Verts)

N'ont pas voté: 3 Garghentini Python Giovanna (PS), Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

22. 611.503.30 Joseph-Piller: transformation intérieure, réfection halle de sport, travaux (Fr. 250'000,00)

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de 250'000 francs pour la transformation intérieure du bâtiment administratif de la Direction de l'Edilité, sis à la route Joseph-Piller 7.

Ont voté Oui: 69 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-

Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 2 Gapany Joël (DC/vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Müller Christine (PS), Papaux David (UDC), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

23. 612.503.06 Ecole du Schoenberg 1 et 2: étude de faisabilité (Fr. 580'000,00)

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Avec cet investissement, nous aimerions faire des prévisions quant aux besoins en infrastructures scolaires au Schoenberg. La planification a démontré que nous aurons besoin d'un bâtiment en dur, à partir d'à peu près 2021, c'est-à-dire dans le cadre de la prochaine législature. Entre-temps, nous installerons les pavillons que vous aurez la gentillesse aussi de voter en catégorie II de manière à avoir assez d'infrastructures. Ce montant, tel qu'il est décrit ici, comprend deux choses. D'une part, une étude de faisabilité avec des montants que nous avons déjà à disposition. Nous avons donné des mandats pour d'autres études de faisabilité sur le site de la Heitera et sur le site de la Villa Thérèse toujours en demandant aux mandataires s'il y avait la place pour un bâtiment en dur, donc une filière, ou s'y avait même de la place pour deux filières. Si le PAD du Windig, donc vers la route de Schiffenen, se réalise, nous aurions directement besoin, selon la planification scolaire, d'un bâtiment avec deux filières. De même que si nous viendrait la volonté d'abandonner un moment les pavillons pour intégrer les élèves dans les bâtiments en dur, nous aurions aussi besoin de deux filières. Donc nous avons l'intention de vraiment faire une planification.

Avec cet investissement, nous aimerions faire cette étude de faisabilité là où se trouvent actuellement les jardins familiaux. Sachez qu'il n'y a aucune volonté de ne pas donner un avenir à ces jardins familiaux. Toutefois, si cette étude de faisabilité démontrait que ce lieu serait l'endroit adéquat pour une école à deux filières, il faudrait intégrer ce constat aux réflexions. En outre, puisque nous sommes à la recherche d'un cofinancement, nous aimerions trouver des investisseurs qui construiraient cette école avec nous dans le cadre d'un partenariat public-privé. Le partenaire privé pourrait bien sûr faire entendre ses idées ou faire valoir son programme connexe. Cependant cette réalisation ne se fera pas prochainement, comme je l'ai déjà dit. Par contre, nous devons absolument savoir où nous devons réserver du terrain. Le terrain des jardins familiaux appartient à la Bourgeoisie, raison pour laquelle celui-ci devrait être réservé par la Bourgeoisie, dans le cadre d'une bonne collaboration avec la Ville. Nous voulons laisser toutes les chances et toutes les possibilités ouvertes pour mettre les écoles là où elles devraient être dans le futur.

Ingold François, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 30 novembre 2016, la Commission financière a proposé de reporter cet investissement en catégorie III. Je n'ai rien de plus à dire que le projet ne lui a pas paru être suffisamment mûr pour être proposé. Nous avons une grande partie des explications et nous en avons davantage ce soir. Néanmoins, la Commission financière a quand même inscrit au procès-verbal qu'elle propose de reporter cet investissement en catégorie III. Le projet ne lui a pas paru à l'époque être suffisamment mûr pour être proposé en catégorie II et elle estime qu'une réflexion de fond doit encore être menée. Un Message en catégorie III devrait pouvoir répondre à toutes les interrogations de la Commission sur ce projet.

de Reyff Charles (DC/vl). Comme annoncé dans la discussion d'entrée en matière, la Commission de l'éducation propose de réduire le montant proposé de 580'000 francs à 110'000 francs, maintenant ainsi les fonds nécessaires à l'étude de faisabilité, et de reporter en catégorie III la somme de 470'000 francs prévue pour lancer le processus de mise en concurrence.

Le quartier du Schönberg compte actuellement deux sites scolaires: la Heitera et la Villa Thérèse. D'autre part, Mme la Directrice de l'Éducation l'a relevé, le PAD du Windig prévoit, à terme, l'installation de près de 2'000 nouveaux habitants, ce qui justifie à l'évidence une capacité plus importante en infrastructures scolaires. Le site de la Villa Thérèse a toujours été présenté par le Conseil communal comme un secteur ayant un potentiel d'agrandissement, même après la construction des bâtiments complémentaires à la Villa elle-même.

Pour le site de la Heitera, les possibilités d'extension semblent évidentes si l'on tient compte du terrain dit "du parc à moutons", propriété également de la Bourgeoisie et de la ferme laissée à l'abandon depuis de très nombreuses années, puisque seule la partie habitation est encore occupée. Il est également admis depuis longtemps que le tronçon de la route de la Heitera allant de l'école à l'avenue Jean-Marie-Musy pourrait être supprimé sans conséquences sur le fonctionnement du réseau routier du quartier, apportant ainsi une surface nettement supérieure à celle existante.

Venons-en au site des jardins familiaux du Stadtberg. La Commission ne peut pas comprendre les raisons qui motivent en l'état le Conseil communal à vouloir implanter un site scolaire sur ces terrains. La liste des principaux inconvénients semblent relativement facile à faire:

- terrain en pente: coûts élevés pour réaliser des aires de jeux plates;
- proximité du pont de la Poya: bruit;
- situation entre ravins et carrefours: accessibilité difficile en toute sécurité et en particulier sur le principe de la sécurité sur le chemin de l'école.

Nous nous étonnons également que le Conseil communal envisage la suppression de jardins familiaux, alors que les initiatives se multiplient pour que les citoyens puissent retourner à la terre en cultivant leurs légumes près de leur domicile.

Lors de la discussion menée avec Mme la Directrice de l'Éducation et Mme l'Architecte de Ville, nous avons appris que les sites de la Heitera et de la Villa Thérèse faisaient l'objet d'études visant à définir précisément leur capacité d'extension, ce qu'a répété tout à l'heure Mme la Directrice de l'Éducation. C'est cette information qui a motivé la Commission à proposer le maintien de 110'000 francs pour une étude de faisabilité sur le site des jardins familiaux.

Nous proposons donc au Conseil général de retenir cette option, qui encourage le Conseil communal à finaliser rapidement ses études sur le potentiel des sites Heitera et Villa Thérèse et lui laisse la possibilité, sans-délai, d'engager une analyse de faisabilité sur le site du Stadtberg. Ainsi nous aurons rapidement une vue d'ensemble qui facilitera la planification et la réalisation de sites d'accueil d'infrastructures scolaires complémentaires dans le quartier du Schönberg.

Si la Commission a rapidement renoncé à un report en catégorie III de l'ensemble de la somme, c'est qu'elle ne veut pas donner le signe qu'elle admet que l'étude de faisabilité et le lancement du pro-

cessus de mise en concurrence sont liés. Un tel report intégral donnerait quasiment carte-blanc au Conseil communal pour aller vers une réalisation sans vue d'ensemble sur tous les sites.

En résumé, la Commission de l'édilité vous propose d'accepter une somme de 110'000 francs pour une étude de faisabilité en catégorie II et de reporter en catégorie III une somme de 470'000 francs, celle prévue pour le processus de mise en concurrence.

Allenspach Christoph (PS). Le groupe socialiste demande également le report d'une partie du poste en catégorie III et soutient proposition de la Commission de l'édilité. Le texte explicatif qui nous est donné ici est tout sauf explicatif. Il est confus. Nous n'avons pas vraiment les informations qu'il nous faut. Nous avons appris maintenant de la bouche de Mme la Directrice de l'Edilité qu'il y a d'autres études de faisabilité en cours, à la Heitera et à la Villa Thérèse. Auparavant, il y en avait encore une au Windig, mais nous n'avons pas les informations suffisantes pour déjà donner aujourd'hui le feu vert, ne serait-ce que pour un concours. Nous ne saurions pas pour quel site il y en aurait un. C'est vraiment absurde de demander cette partie du crédit.

Par contre, il peut être judicieux d'examiner le site des jardins familiaux, tout comme on pourrait s'aligner aux propos de M. le Président de la commission de l'Edilité, qui disent que cela peut être très dangereux de construire une école à cet endroit. Nous acceptons d'accorder un crédit de 110'000 francs, mais nous demandons à ce que le site du parking de la Heitera, au Schoenberg soit également examiné. Il s'agit d'un terrain appartenant à la Commune, qui est très proche de l'école de la Heitera et qui propose beaucoup de place. On peut être sceptique envers un partenariat public-privé lorsqu'il s'agit d'une école. Mais là, au moins, il y aurait de la place. On pourrait y examiner les possibilités de créer un nouveau centre de quartier du Schoenberg, comme cela a été évoqué depuis plusieurs années. Cela participerait à la densification de cette zone de la Ville et y favoriserait le développement d'infrastructures. Ce serait un début que d'examiner le site de la Heitera. Les autres sites ne se prêtent peut-être pas à la construction d'une école. M. le Président de la Commission de l'Edilité l'a expliqué avec l'exemple du Stadtberg. Cependant, peut-être que le site de la Heitera n'est pas idéal non plus, car situé sur une source. Cet emplacement est donc humide et pourrait poser des problèmes par la suite et engendrer des dépenses évitables. Nous proposons le report des 470'000 francs demandés pour le concours en catégorie III.

Le Président. M. C. Allenspach, proposez-vous la même chose que la Commission de l'édilité ou autre chose? Vous n'avez pas donné les mêmes montants.

Allenspach Christoph (PS). Je l'ai dit, nous nous alignons à la proposition de la Commission de l'édilité.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Nous sommes dans un des domaines les plus centraux de notre politique communale, qui tient particulièrement à cœur au groupe DC/vl et, je pense, à l'ensemble de notre Conseil: les écoles. Les remarques que je vais faire valent aussi pour les postes 612.503.12 et 612.503.14. Nos élèves méritent des écoles de qualités. Ils méritent des infrastructures scolaires qui puissent les accueillir dans des conditions optimales.

Cependant, je me permets de mettre un bémol et d'émettre un avertissement qui fait écho à des préoccupations émises par notre groupe et au sein de ce Conseil auparavant. Il nous semble que la concentration spatiale de nos sites scolaires devient telle qu'on s'achemine vers des situations très difficiles pour les élèves, le corps enseignant et les parents concernés. Il a été question dans ce Con-

seil du projet d'extension de la Vignettaz, un méga projet scolaire quasi pharaonique - vous me pardonnez les termes un peu forts - pour la taille de notre ville, y compris par rapport aux échelons scolaires supérieurs. On voit naître des écoles primaires chez nous qui sont plus grandes que des CO et des gymnases.

Mon collègue et prédécesseur, Claude Schenker, l'a relevé avec pertinence et verve lors du dernier Conseil: il existe des craintes réelles que l'on s'achemine vers des situations très, très difficiles. A notre humble avis, le Conseil communal doit réviser ses plans et approfondir ses réflexions au sujet des constructions scolaires. Décentralisons les sites scolaires, un peu dans le sens de ce que notre Directrice de l'Edilité vient d'énoncer. Faisons un meilleur usage des nombreux bâtiments scolaires désaffectés qui existent dans notre ville. Nous avons eu des congrégations de sœurs enseignantes par pléthores dont les bâtiments sont parfois vides. Développons un réseau de constructions scolaires à taille plus humaine.

Dans ce sens, le groupe DC/vl soutient la proposition de la Commission de l'édilité, qui nous paraît être un bon compromis pour avancer sur ce chemin, et nous appelons le Conseil communal à utiliser cette occasion de mener une réflexion plus large par rapport aux sites scolaires.

Permettez-moi une remarque finale personnelle, pas au nom du groupe, puisque l'on parle écoles. Nous venons d'accepter 2 millions de francs pour de la réfection des routes, plusieurs centaines de milliers de francs pour remplacer des véhicules, des études pour plusieurs centaines de milliers de francs, on engage des ingénieurs, mais quand on demande 35'000 francs pour promouvoir le bilinguisme le Conseil communal s'y oppose. Je rêve qu'un jour on investisse, qu'on ne considère pas seulement comme investissement le fait de construire du solide, mais aussi le fait d'engager des enseignants qui peuvent faire du bilinguisme. Je rêve un jour d'avoir 500'000 francs au budget des investissements, pour ce genre de projet. Pourquoi pas? Je vous remercie pour votre attention et je ne parlerai plus de bilinguisme.

Rugo Claudio (--). Alors, M. B. Altermatt, nous reparlerons du bilinguisme, je crois, demain soir dans votre postulat n° 23. J'aimerais simplement dire que la vision du Conseil communal est un peu étriquée. Elle est "au jour le jour", on peut dire, parce qu'en fait il existait une école. En effet, M. Bulliard nous a présenté, lors du Forum du logement du mois d'octobre, un bâtiment qu'il a trouvé excellent. C'était justement l'école qui se situe au Schoenberg, au centre du quartier, où il y a des appartements. On pourrait dire que c'est un complexe mixte avec la Coop en dessous, la crèche et six salles de classes. La Direction des Ecoles, il y a quatre ou cinq ans, a décidé d'abandonner ces classes parce qu'elles ne correspondaient plus aux normes. Pour moi, il s'agit d'une vision un peu à court terme des choses de sa part parce qu'elle doit mettre des élèves dans des bâtiments en pavillons, alors qu'il y avait des écoles qui existaient et qui ont été remodulées. C'est l'information que je voulais donner. Concernant ce projet, ou sur les jardins familiaux, je dirais que les carottes sont presque cuites.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je ne reviendrai pas sur la question du bilinguisme. Je me concentrerai sur les questions édilitaires. Tout d'abord, en réponse à M. B. Altermatt, je dirais que cette concentration spatiale est une nécessité dans une ville qui s'accroît. Le débat que nous avons eu au sujet de l'école de la Vignettaz nous a montré où sont les limites. Au Schoenberg, cette étude de faisabilité doit nous montrer ce qui est possible et ce qui n'est pas possible. Elle doit nous montrer si nous pouvons construire encore une filière ou deux. Aussi, nous avons besoin de ce montant s'il devait s'avérer que sur le site de la Heitera et la Villa Thérèse il n'y a plus de place pour deux filières. Les bâtiments des congrégations, oui je le sais, il y en a tout plein. Ils ne nous appar-

tiennent pas. De plus, leur rénovation pourrait nous coûter beaucoup plus cher que de faire une nouvelle construction, surtout sur des terrains sur lesquels nous sommes déjà propriétaires.

J'aimerais dire à M. C. Rugo que les bâtiments remodelés ne correspondent souvent pas aux normes légales. Ce sont des facteurs que nous devons intégrer dans nos décisions. M. C. Allenspach demande d'intégrer dans ce montant une étude de faisabilité pour le même montant. Cela ne sera financièrement pas possible. Cependant, c'est une piste que nous pourrions volontiers poursuivre, mais pas avec ce montant-là. Les 110'000 francs sont réservés à une étude de faisabilité. Le Conseil communal ayant le choix de maintenir sa position, de suivre la Commission financière ou de suivre la Commission de l'édilité, a décidé de se rallier à la proposition de la Commission de l'édilité.

Ingold François, Président de la Commission financière. La bataille était rude entre mon collègue et moi. Au vu de ce qu'a proposé le groupe socialiste, au vu des discussions que j'ai eues avec le Chef du groupe socialiste, au vu des échanges que j'ai eus avec d'autres collègues de la Commission financière, je propose que la Commission financière se rallie, et c'est bien la dernière fois, à la proposition de la Commission de l'édilité.

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. On se rattrapera une prochaine fois!

Vote

C'est par 68 contre 3 et 0 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de 110'000 francs pour l'étude de faisabilité à l'école du Schoenberg.

Ont voté en faveur de la proposition de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, du Conseil communal et de la Commission financière: 68 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Fessler Raphaël (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémond Cécile (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la proposition de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, du Conseil communal et de la Commission financière: 3 Bettin Christophe (PLR), Jacquat Vincent (PLR), Rugo Claudio (--)

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 3 Garghentini Python Giovanna (PS), Müller Christine (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

L'investissement 612.503.06 est ainsi réduit à 110'000 francs, sur proposition de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, à laquelle se sont ralliés le Conseil communal et la Commission financière.

Le Président. Il est 23.20. Comme annoncé, nous terminons la séance et je vous donne rendez-vous demain à 19.00 heures pour la suite de nos débats.

La séance est levée à 23.20 heures.

Fribourg, le 16 janvier 2017
MM/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Collaborateur scientifique:

Christophe GILLER

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

Annexe mentionnée.